SECOND AVIS
OU
EXAMEN DE LA RÉPONSE
A UN ECRIT QUI A POUR TITRE:

Avis à la Faculté de Theologie de l'Vniverſité de Douay ſur les erreurs pernicieuſes contre la Parole de Dieu qui ſe trouvent dans une Theſe du 6. d'Août 1696. ſoutenue au Seminaire du Roy dont le Sr. DELCOURT *eſt Preſident & le Sr.* LOCQUENEUX *Préfet.*

OU

Pluſieurs points, concernant la révélation du ſens de la Parole de Dieu, ſe trouvent expliqués par occaſion.

LA Réponſe que M. Delcourt a publiée pour juſtifier ce qu'on avoit repris dans ſa derniere Theſe, a ſurpris tout le monde, plus ſans comparaiſon que n'avoient fait les erreurs mêmes de ſa Theſe. Car quoi qu'on le connût un peu, on n'auroit jamais penſé qu'il dût donner dans un Ecrit d'une feuille tant de marques de ſon inſuffiſance dans la Theologie, d'un eſprit confus, qui n'a ni fond, ni talent pour la profeſſion dont il ſe mêle, qui ſe contredit fort ſouvent & qui entaſſe faute ſur faute, dans les efforts mêmes qu'il fait pour ſe laver de celles dont on l'a averti.

S'il en reçoit de la confuſion, il ne s'en doit prendre qu'a luy même. Un peu plus de déférence, je ne dis pas pour l'Avis publié d'un inconnu, qu'il a pu croire prévenu contre luy, mais pour ceux de ſes confreres, de ſes amis, des perſonnes, qu'il pourroit regarder comme ſes ſuperieurs & ſes maîtres, luy auroit épargné tout le chagrin qui luy peut revenir de cette affaire. Un aveu humble & ſincere de ſa faute auroit tout réparé. Mais il a fait connoître par ſa *Réponſe*, qu'il eſt du nombre de ceux dont

parle S. Auguſtin en ces termes: *Nous ſommes plus enclins à chercher de quoy répondre à ce qu'on nous reproche de nos erreurs, qu'à travailler à nous en défaire entierement, en reconnoiſſant combien ſont ſalutaires les Avis qu'on nous donne. Ce qu'il y a à faire avec ces ſortes de perſonnes, c'eſt de donner beaucoup plus à la priere, qu'a la diſpute.* Procliviores ſumus quærere potius quid contra ea reſpondeamus quæ noſtro objiciuntur errori, quam ſint ſalubria, ut careamus errore. Unde cum iſtis non tam diſputationibus, quam pro eis, ſicut pro nobis, orationibus eſt agendum. *Auguſt. lib. de Nat. & Grat. c. 25.*

On ſe ſeroit donc contenté de prier pour ce Profeſſeur, ſi la maniere pleine de confiance & de fierté dont il parle dans ſa Réponſe de la plus méchante cauſe du monde, n'avoit fait juger qu'il avoit encore beſoin de quelques bons avis, pour guerir de ſa preſomption. Je rapporteray par parties ſa Réponſe toute entiere, afin qu'on en puiſſe mieux juger, & qu'il n'ait pas ſujet de ſe plaindre qu'on en ſupprime des paroles qui éclairciſſent les endroits accuſés. Voici donc comme il commence.

RE'PONSE.

A un Ecrit, qui a pour titre: Avis &c.

" L'Auteur de l'Avis à la Faculté de Theologie de Douay &c. prétend de trouver des pernicieuſes erreurs contre la Parole de Dieu, dans la Theſe ſoutenue " au Seminaire du Roy le 6. d'Août 1696. Il a fait cette decouverte ſi on l'en croit " dans une Addition qu'on a fait au cinquiéme article de cette Theſe, qui eſt tel: *Opponunt quidam contra infallibilitatem conſtitutionum Innocentii X. & Alexandri VII. ab universâ Eccleſiâ receptarum: 1. In causâ Ianſenianâ intervenire quæſtionem facti, in quâ Eccleſia errare poſſit. Sed nos è contra ſuſtinemus nullam niſi juris divini quæſtionem in eâ reperiri. Opponunt 2. Exempla Origenis, Marcelli Ancyrani, quorumdam Monachorum Scytharum, Iba Edeſſeni, Theodoreti, Henorii, Abbatis Ioachim &c. in quibus, inquiunt, Eccleſia eruditorum judicio, vel erravit, vel errare potuit. Sed parati ſumus oſtendere hæc omnia contra infallibilitatem Eccleſiæ in causâ Ianſenianâ inepte allegari. Opponunt 3. Non eſſe revelatum quis ſit ſenſus obvius famoſarum 5. Propoſitionum, aut Auguſtini Iprenſis; non potuiſſe conſequenter Eccleſiam infallibiliter determinare ſenſum obvium 5. Propoſitionum ex Auguſtino Ianſenii excerptarum eſſe hæreticum. Sed nos viciſſim opponimus non eſſe revelatum quis ſit ſenſus Scripturæ Sacræ, quis ſenſus traditionis, quis ſenſus ſymbolorum fidei, quis ſenſus Canonum Conciliorum ad fidem aut mores pertinentium, quis ſenſus opuſculorum Auguſtini Hipponenſis &c. & tamen Eccleſia eſt infallibilis in deſignandis Scriptura aut Traditionis ſenſibus, in approbandis fidei ſymbolis & Canonibus, in approbandis Auguſtini Hipponenſis opuſculis &c. Unde, ſicut infallibilitas Eccleſiæ in dictis caſibus, non ab immediatâ revelatione provenit: ſed aſſiſtentiâ & directione Spiritus Sancti per revelationes promiſſâ, ita idem dicendum de infallibilitate Eccleſiæ in damnandis libris aut propoſitionibus, quas ſolemniter proſcribit ut hæreticas. Opponimus ulterius hanc objectionem viam latiſſimam aperire omnibus hæreſibus innovandis, ſub prætextu quod nulla unquam propoſitio infallibiliter damnata ſit defectu revelationis ſenſus ejus. Neque dicas, Eccleſiam tunc ſolum eſſe infalli-*

fallibilem quando adeſt evidentia facti, aut conventio partium de ſenſu : nam id eſſe omnino falſum & abſurdum demonſtrare parati ſumus.

" Il s'attache à cette propoſition : *Non eſt revelatum quis ſit ſenſus Scripturæ Sacræ* ; " d'où il tire des conſequences, qui, ſi elles étoient vraies, renverſeroient aſſurement la " Religion, la Foy, l'Ecriture & l'Egliſe. Mais, malheureuſement pour luy, il n'a " pas bien compris le ſens de cette propoſition. Il ſuppoſe nettement & ſans detour, " Que l'Auteur de la Theſe a dit & entendu par cette propoſition, *que le ſens de l'E-* " *criture Sainte n'eſt pas révélé.* Senſus Scripturæ non eſt revelatus : en quoy il ſe " trompe d'une maniere ſurprenante. Il y a aſſurement une grande difference entre ces " deux propoſitions : *Le ſens de l'Ecriture Sainte n'eſt pas revélé* ; &, *il n'eſt pas ré-* " *velé quel eſt le ſens de l'Ecriture Sainte.* L'Auteur de la Theſe a avancé la ſeconde " propoſition ; mais il a toujours deteſté la premiere comme une héréſie. Il eſt tres " perſuadé, comme ſont tous les Catholiques, que le ſens de l'Ecriture Sainte eſt ré- " vélé immediatement de Dieu, & il eſt prete de ſigner cette verité de ſon ſang."

EXAMEN DE LA RE'PONSE.

On eſt ravi de voir M. Delcourt dans les ſentimens de la foy Catholique ſur ce point, pourvu qu'il s'y tienne bien. On peut même l'aſſurer qu'on n'avoit jamais cru qu'il eût deſſein de ſoutenir obſtinément l'erreur qu'on luy a reprochée, parce que l'on a été perſuadé que ce ne n'étoit que faute de lumiere qu'il l'avoit avancée dans ſa Theſe. Il n'avoit qu'à avouer humblement que cela luy avoit échappé, faute d'avoir aſſez étudié ; l'affaire étoit finie. Mais il n'a pu ſe réſoudre à cet aveu, & il ſoutient hardiment qu'il n'a point enſeigné la propoſition, & qu'il la deteſte comme une héréſie, c'eſt-à-dire, pour s'expliquer dans les termes de l'art, qu'il eſt d'accord avec nous ſur la queſtion de droit ; & qu'il conteſte ſeulement la queſtion de fait.

Voilà donc enfin le pauvre Delcourt malheureuſement tombé dans la diſtinction du Fait & du Droit à laquelle il avoit declaré une guerre mortelle : juſques là que dans cette belle Addition rimprimée tout du long à la teſte de ſa Réponſe, il ſoutient hardiment, comme il avoit fait dans d'autres Theſes, que dans la cauſe de Janſenius, il n'intervient aucune queſtion qui ne ſoit de droit divin : *Opponunt ..... in cauſa Janſeniana intervenire quæſtionem Facti, in qua Eccleſia errare poſſit. Sed nos econtrà ſuſtinemus, nullam niſi Juris Divini quæſtionem in ea reperiri.* Je ne m'amuſeray pas à refuter une penſée ſi bourue, qui l'emporte de beaucoup ſur la prétendue inſeparabilité du Fait & du Droit inventée par le P. Annat & par M. De Marca, & dont néanmoins M. Holden celebre & ſavant Docteur de Paris, ne put, tout moderé qu'il étoit, s'empêcher de dire dans ſa Défenſe du Formulaire du Clergé : *In his & ſimilibus rebus facti inſeparabilem eſſe materiam facti à materia juris aſſeverabit ſapiens nemo.*

M. Delcourt n'a garde de ſoutenir qu'en ſon affaire il n'y ait point de queſtion de fait, ni que le fait ſoit inſeparable du droit, puiſqu'il ſouſcrit à celleci, & ſe récrie ſur l'autre, en ſoutenant qu'il n'a point avancé l'erreur dont on l'accuſe. Il eſt queſtion de croire s'il le prouve bien. Le moyen qu'il

prend pour cela est de soutenir, qu'il y a *une grande différence*, *une différence infinie*, entre ces deux Propositions: *Sensus Scripturæ Sacræ non est revelatus*; "Le sens de l'Ecriture Sainte n'est pas révélé; & cette autre: *Non est revelatum quis sit sensus Scripturæ Sacræ:* " Il n'est point révélé quel est le sens „de l'Ecriture Sainte."

Il est si assuré de cette différence, qu'il traite de haut en bas ceux qui en doutent. Cependant il y aura assurément peu de personnes qui soient de son avis; & qui ne disent, qu'après avoir fait tous les efforts de teste pour appercevoir quelque différence entre ces deux Propositions, ils n'ont pu en venir à bout: & s'il y a quelque difficulté à prouver, qu'elles sont équivalentes, c'est qu'il est difficile de trouver quelque chose de plus clair qui serve à la faire mieux connoître.

Mais comme c'est sans doute la prévention & l'interest qu'a l'Auteur à trouver cette différence, qui la lui fait trouver, qu'il se mette devant les yeux d'autres Propositions semblables pour la forme, ausquelles il n'ait point d'interest particulier, & peut-être qu'il en jugera plus sainement. En voicy quelques unes.

1. *Non est revelata Persona Divina incarnata.*
2. *Non est revelatum quæ Persona Divina sit incarnata.*
1. *Non est revelatus Apostolus Christi traditor.*
2. *Non est revelatum quis sit Apostolus Christi traditor.*
1. *Non est revelatus primus Apostolorum.*
2. *Non est revelatum, quis sit primus Apostolorum.*
1. *Non est revelatum genus mortis Christi Domini.*
2. *Non est revelatum quodnam sit genus mortis Christi Domini.*

Chaque premiere proposition de ces quatre couples est si semblable pour le sens à la seconde proposition de la même couple, qu'il est impossible d'y trouver la moindre différence: & comme les premieres sont absolument fausses & hérétiques, il est impossible que les secondes ne le soient pas. Or je ne croy pas que M. Delcourt soit assez hardi pour entreprendre de trouver pour la forme quelque différence entre les deux propositions en question, & les quatre couples que je viens de lui mettre devant les yeux.

II. Ce qui le trompe est qu'il ne prend pas garde, que les hommes aimant naturellement à abréger leurs discours, il arrive souvent que les façons de parler abrégées renferment quelque obscurité: *Brevis esse laboro, obscurus fio*: en suite de quoi deux propositions, dont l'une est plus étendue & plus claire, & l'autre plus courte & plus obscure, peuvent paroître différentes pour le sens, quoy qu'en effet elles ne les soyent nullement. on ne s'y trompe pas dans les propositions qui sont tous les jours dans la bouche de tout le monde, & dont la matiere est fort commune. Ainsi quand au lieu de ces paroles de S. Pierre rapportées dans l'Evangile:

Non

Non novi hominem; "Je ne connois point cet homme, on voudra ſubſtituer ces autres: *Non novi, quis ſit ille homo*: "Je ne ſçay qui eſt cet homme: perſonne ne s'y trompera non plus que dans ces autres: *Dites moy le ſens de l'Ecriture*, &, *Dites moy, quel eſt le ſens de l'Ecriture.* Quand M. Delcourt voudra demander à Dieu qu'il luy faſſe connoître le ſens de l'Ecriture, il peut ſans craindre l'équivoque dire: *Mon Dieu revelez moy le ſens de votre Ecriture*, ou bien, *Mon Dieu, revelez moy quel eſt le ſens de votre Ecriture*; comme un Medecin dira indifféremment à un malade: *Faites moi connoître votre mal*; ou, *Faites moy connoître quel eſt votre mal.* Il n'y a point aſſurément plus de différence entre ces doubles Propoſitions, & les deux que nous examinons: *Non eſt revelatus Scripturæ Sacræ ſenſus*; &, *Non eſt revelatum, quis ſit ſenſus Scripturæ Sacræ*: ſinon que la ſienne eſt plus claire & plus clairement fauſſe & héretique que celle de l'Auteur de l'Avis. Et je n'ay pas oui dire, que d'autres que M. Delcourt & M. Locqueneux y aient trouvé de la différence. Mais ce qui a pu l'y en faire trouver, eſt que d'une part la matiere de ces propoſitions n'eſt pas d'un uſage ſi commun, & que de l'autre l'entêtement, l'intereſt, l'engagement, l'ont ebloui, & luy ont perſuadé qu'il y en avoit.

III. La même inclination à abréger fait que ſouvent on renferme deux propoſitions dans une: & il n'arrive que trop ſouvent, ou faute d'application, ou par deſſein, & de peur qu'en les diſtinguant on ne ſoit obligé de diſtinguer auſſi les différentes proprietez qui conviennent à l'un & à l'autre, qu'on en forme de faux jugemens, & qu'on en diſpute ſans fin. Et plût à Dieu qu'on n'effectât pas de les confondre, pour avoir moien de calomnier les gens & d'éterniſer les conteſtations. M. Delcourt m'entend bien. Ces ſortes de propoſitions s'appellent complexes ou compoſées. Ainſi cette propoſition, *Senſus Scripturæ Sacræ non eſt revelatus*, en renferme deux; celleci, *Eſt quidam Scripturæ ſenſus à Spiritu Sancto intentus*; & cette autre, *Et hic ſenſus non eſt revelatus*: ou en d'autres termes: *Et non eſt revelatum quis ſit ille ſenſus.* Que M. Delcourt donne la geſne tant qu'il voudra à ſon pauvre eſprit, il n'y trouvera pas de différence. Certes comme une propoſition n'eſt compoſée que de ce qu'on appelle le ſujet & l'attribut liez enſemble, s'il veut s'y prendre comme il faut pour faire voir de la différence dans celles-là il doit la trouver ou dans le ſujet ou dans l'attribut, ou dans le Verbe qui les lie l'un avec l'autre; montrer quelque choſe qui ſoit dans l'une & qui ne ſoit pas dans l'autre quant au ſens; prouver que l'une nous donne une idée que l'autre ne donne pas, ou enfin que les termes ſont équivoques, & n'ont pas dans les deux la même ſignification ou la même étendue. C'eſt ce qu'il doit faire, & ce qu'on eſt bien aſſuré qu'il ne fera pas. Il ſe démeine etrangement dans ſa Réponſe pour en venir à bout. Nous verrons, ſi nous pouvons l'entendre, comment il y reuſſit.

IV. Mais pourquoy se mettre en peine de luy prouver que ces deux Propositions ne renferment qu'un même sens? On voit bien qu'il le croit lui-même & qu'il ne le nie qu'afin de pouvoir sauver son honneur en persuadant au monde que cette Proposition qu'il avoue est vraie & catholique: *Il n'a point été révélé quel est le sens de l'Ecriture Saime*, quoy que cette autre, *le sens de l'Ecriture Sainte n'a point esté rélévé*, soit fausse & héretique de son aveu. Or il croit si peu que cette premiere Proposition soit vraie & catholique, que luy même dans le même Ecrit reçoit pour vraie & catholique la contradictoire. C'est ce qu'on voit dans la page 3. de sa Réponse, où après s'être fait cette objection: *Mais J. Christ n'a-t-il pas révélé à ses Apôtres que est le sens de l'Ecriture Sainte* &c. il y répond en avouant cette Proposition, & en niant les consequences qu'il feint qu'on entire contre luy. Il le répéte dans la 2. Réponse à cette objection: & dans plusieurs autres endroits que nous trouverons en notre chemin, & nous l'allont voir dans les paroles suivantes.

Il est vrai qu'il affirme ce qu'il veut nier, & qu'il se contredit de la maniere du monde la plus visible: c'est le moien de dire quelque fois vrai. Car peut-on trouver deux Propositions plus contradictoires que celles-ci: *Il n'a point été révélé quel est le sens de l'Ecriture Sainte* (&) *Jesus Christ a révélé à ses Apôtres quel est le sens de l'Ecriture Sainte.* La verité luy est échappée malgré luy: & je luy conseille de s'en tenir là, en renonçant à la prétendue difference qu'il ne peut plus soutenir que de mauvaise foy. Voi-ci comment il continue.

RE'PONSE.

Il convient avec l'Auteur de l'Avis, *que la Foy de l'Eglise n'est fondée que sur la Parole de Dieu, que nous n'avons vraiment la Parole de Dieu dans l'Eglise Catholique que parce que nous en avons le vray sens, & qu'afin que cette Parole soit l'objet de la Foy des Fideles & le fondement de l'Eglise, il faut que son veritable sens ait esté révélé de Dieu aux Apôtres, & que les Apôtres l'ayant enseigné à leurs disciples, & ceux-ci à leurs successeurs, il soit venu de main en main jusqu'à nous.*

" Non obstant tout cela l'Auteur de la These a cru qu'on pouvoit dire, *Qu'il n'est* " *pas révélé quel est le sens de l'Ecriture Sainte*: c'est à dire que nous n'avons pas une " révélation présente, qui déclare, quel sens est révélé, ou qu'un tel sens est révélé " par l'Ecriture Sainte. Quoi que, par exemple, le sens de ce passage: *Hoc est cor-* " *pus meum*, soit télévé immediatement de Dieu, nous n'avons pas pourtant une ré- " vélation présente, qui dit qu'un tel sens est révélé dans ce passage. C'est pour cela " qu'il faut reconnoître les Traditions divines & un juge visible qui propose infaillible- " ment quel est le sens des Ecritures. C'est pour cela que les Hérétiques ne voulant pas " reconnoître les mêmes regles, ne peuvent pas bien savoir quel est le sens des Ecri- " tures. Ils conviennent avec les Catholiques, que le sens de l'Ecriture Sainte est té- " vélé de Dieu, mais ne recourant pas aux Traditions & à l'Eglise, ils ne peuvent pas " connoître infailliblement quel est ce sens."

EXAMEN DE LA RE'PONSE.

I. Ce que j'admire d'abord dans ce beau discours, est ce que l'Auteur assûre

sûre sans héſiter dans ces dernieres paroles, *Que les Hérétiques conviennent avec les Catholiques, que le ſens de l'Ecriture eſt révélé de Dieu.* En verité pour un Profeſſeur de la Controverſe, c'eſt bien ignorer le premier principe de la Theologie des Hérétiques qu'il a à combattre. Eh où a-t-il donc trouvé que les Lutheriens & les Calviniſtes, pour laiſſer à part les anciens, ſoient d'accord avec nous ſur ce point ? Dans quelle confeſſion de Foy ? Dans quel Ouvrage de leurs Theologiens ? Dans lequel de nos Controverſiſtes a-t-il trouvé que les derniers Hérétiques conviennent *avec les Catholiques que le ſens de l'Ecriture eſt révélé de Dieu?*

Les Lutheriens & les Prétendus Reformez ont deux principes ſur ce ſujet. Le premier, *Que tout ce qui eſt neceſſaire au ſalut eſt contenu dans l'Ecriture & y eſt ſi evident & ſi clair, qu'il n'a beſoin ni d'être éclairci par aucune interpretation ni d'en être tiré par conſequence.* C'eſt ainſi que s'en expliquent les Lutheriens par la plume de Kemnitius, par ceux qui aſſiſterent à la Conference de Ratisbonne, & par beaucoup d'autres. C'eſt ainſi que parlent les Calviniſtes dans les Bibles de Hollande de 1637. dans l'Abregé de la plus pure Theologie des Profeſſeurs de Leyde, dans la Confeſſion des Remontrans ou Arminiens, dans les livres de Du Moulin & de pluſieurs autres. Et c'eſt par cette raiſon que toutes leurs Confeſſions de Foy declarent qu'ils s'en tiennent *à la ſeule & pure Parole de Dieu écrite*, & qu'elle ſeule ſuffit pour connoître & pour prouver les Articles de la Foy. Sur quoy Meſſieurs de Walembourg remarquent que ces Confeſſions de Foy ne mettent en cela aucune différence entre les Articles neceſſaires au ſalut, & les Articles non neceſſaires : diſtinction qui a été depuis établie par leurs Theologiens.

Le ſecond principe eſt, Qu'il y a une interprétation de l'Ecriture, qui peut ſervir ou à prouver ou à éclaircir les verités de la Foy : ce qu'on ne peut entendre que de celles qui ne ſont pas neceſſaires au ſalut. Mais ils prétendent en même tems, que cette interprétation ſe doit tirer de l'Ecriture même, par l'examen du genie de la langue originale des Livres ſacrés, par les circonſtances des paſſages, & par la comparaiſon de ceux qui ſont ſemblables ou differens. Les deux Confeſſions Helvitiques ou des Suiſſes, celles des Egliſes d'Angleterre, d'Ecoſſe, de Wittembergh, de Strasbourg, de Boheme &c. font foy de ce ſecond principe, comme le rapportent les mêmes Auteurs.

Selon ce dernier principe il eſt bien clair que le ſens que l'on tire de cette ſorte d'interprétation n'eſt point révélé de Dieu, mais tiré par conſéquence, par induction, & par un raiſonnement humain, qui peut être faux & illuſoire. Et ſelon le premier, il eſt encore plus clair que les Novateurs n'admettent point d'autre interprétation de l'Ecriture que celle qui d'elle-même reſulte de la clarté des termes, & pour lequel on n'a beſoin que de la grammaire & du dictionnaire de la langue en laquelle on lit

l'Ecri-

l'Ecriture. Par conſéquent, point de ſens révélé ſelon eux, parce que la clarté des termes fait qu'on n'en a nul beſoin pour les choſes neceſſaires au ſalut; & qu'a l'égard des autres, c'eſt à la raiſon qu'on en eſt redevable, & que le ſens qu'on en tire n'a aucune certitude infaillible, étant appuyé, non ſur la révélation de l'Eſprit de Dieu, mais ſur la foible lumiere de l'eſprit de l'homme. C'eſt pourquoy M. Delcourt a raiſon d'ajouter: *Mais (les hérétiques) ne recourant pas aux Traditions & à l'Egliſe, ils ne peuvent pas connoître infailliblement* QUEL EST LE SENS DE L'ECRITURE.

II. Mais M. Delcourt a t-il bien compris ce qu'il écrivoit, & la conſequence qu'on en peut tirer contre luy? Comment ne s'eſt-il point apperçu qu'il ſe coupoit la gorge en nous donnant luy même pour la troiſiéme ou quatriéme fois la contradictoire de la propoſition qu'il veut ſoutenir, & qu'il ſoutient dans ce même endroit: & en y répétant deux fois l'une & l'autre comme s'il avoit eu peur qu'elle ne nous échappât. *Il faut* dit-il, *reconnoître les traditions divines & un juge viſible qui propoſe infailliblement* QUEL EST LE SENS DES ECRITURES. *C'eſt pour cela que les hérétiques ne voulant pas reconnoître les mêmes regles, ne peuvent pas bien ſavoir* QUEL EST LE SENS DES ECRITURES. L'Egliſe ne révéle point quel eſt le ſens de l'Ecriture, mais elle le trouve révélé de Dieu dans la Tradition, & le déclare aux fideles par une autorité infaillible. Que ſi faute de recevoir la Tradition les hérétiques *ne peuvent pas connoître infailliblement quel eſt le ſens des Ecritures*, ils le connoîtroient infailliblement: s'ils recevoient la Tradition, par ce qu'ils y trouveroient ce ſens révélé. *Il a donc été révélé quel eſt le ſens de l'Ecriture Sainte:* ce qui eſt la contradictoire de ſa propoſition: *Il n'a pas été rérélé quel eſt le ſens de l'Ecriture Sainte.*

III. Il explique cette propoſition en ces termes: *C'eſt à dire que nous n'avons pas une révélation préſente qui déclare quel ſens eſt révélé, ou qu'un tel ſens eſt révélé par l'Ecriture Sainte.* Que veut dire le Profeſſeur, *révélé par l'Ecriture Sainte?* L'Ecriture, pour parler correctement, ne révéle rien, mais elle eſt ſimplement le canal de la révélation ou de la Parole de Dieu révélée, comme la Tradition en eſt l'autre canal: & c'eſt cette Parole Divine, en faiſant abſtraction d'Ecriture & de Tradition, qui eſt proprement l'objet de notre foy & l'appuy de notre eſperance.

Dans cette parole écrite il y a des paſſages clairs, & il y en a d'obſcurs. Les premiers n'ont pas beſoin par eux mêmes d'interprete, non plus que ceux qui étant obſcurs ſe trouvent expliqués par d'autres plus clairs dans l'Ecriture même. Ce n'eſt donc ni des uns ni des autres qu'il eſt queſtion. Mais il y en a d'autres obſcurs dont le ſens eſt conteſté, & ſur lequel on conteſteroit éternellement, ſi on n'avoit point d'autre moien que l'Ecriture

pour

pour en découvrir le vrai sens, & le soutenir contre ceux qui le contestent. Alors c'est à la Tradition qu'on a recours, & non pas à l'Ecriture, comme le prétendent les hérétiques: par ce que les sens qu'on en tire par conséquence, ou par le secours des autres passages, qui ne renferment pas expressément ces sens, n'étant point la Parole de Dieu, ne peuvent être l'objet de la foy divine. C'est donc une façon de parler fort nouvelle que de nous parler d'un sens de l'Ecriture révélé par l'Ecriture même; & les Protestans s'en accommoderoient assez; je dis à l'égard des passages qui ne sont ni clairs par eux-mêmes, ni expliqués par d'autres passages clairs & exprès.

IV. En voici encore une autre qui n'est pas meilleure. *Nous n'avons pas*, dit-il, *une révélation présente* &c. Il la répéte sept ou huit fois, & il n'en employe pas d'autre, tant elle est à son goût. Il répondra peut-être qu'il a voulu dire, que nous n'avons point de nouvelle révélation, & qu'il a pris *présente* & *nouvelle* pour deux synonimes. Et pourquoy, s'il l'avoit voulu dire, n'auroit-il pas dit une *révélation nouvelle*, puis que tout le monde l'ai dit jusqu'à présent? Pourquoy auroit-il dit, *révélation présente*, que personne n'a jamais dit en ce sens avant luy? Pourquoy se seroit-il imaginé que deux mots aussi différens que ceux-là signifient la même chose? Car est-ce donc la même chose de dire, *une verité nouvelle*, & *une verité présente*, *une douleur nouvelle*, & *une douleur présente*, *une divinité nouvelle*, & *une divinité présente*; *une Eglise nouvelle*, & *une Eglise présente*? Mais de plus lors que dans la 5. page il a dit: *La révélation qui a été faite aux Apôtres sur la qualité du sens, ne nous est pas présente, comme l'Ecriture Sainte*; auroit-il voulu dire pour s'expliquer, *ne nous est pas nouvelle, comme l'Ecriture Sainte*? non assurément. Il a donc voulu dire *présente* en sa propre signification. Et c'est ce qui ne se peut souffrir. Car dans cette comparaison qu'il fait de la révélation avec l'Ecriture, qu'entend-il proprement par révélation? Il ne peut entendre que l'une de ces trois choses, ou 1. l'action de révéler, ou 2. la verité révélée, ou en 3. lieu le canal de la révélation qui est la Tradition. Il n'a pu entendre par révélation l'action de révéler, qui est une action passagere, mais qui l'est aussi bien à l'égard de l'Ecriture, qu'à l'égard de la Tradition. Sont-ce les verités révélées qu'il a entendu par le mot de révélation? Mais celles que nous recevons par la Tradition nous sont aussi présentes, que celles que nous apprenons par les Ecritures. Que s'il entend par révélation les canaux de la révélation, dont la Tradition est l'un & l'Ecriture l'autre; il doit savoir que la Tradition qui nous a transmis le vrai sens des Ecritures & les Ecritures mêmes, & qui les transmettra aux siecles à venir jusqu'à la fin du monde, est présente & tres-présente à l'Eglise. C'est une lampe toujours allumée & toujours luisante à nos yeux, dans la nuit du siecle présent, jusqu'à ce que le jour paroisse, & que l'Etoile du matin se léve dans nos cœurs

par la lumiere de la gloire. C'eſt un grand fleuve qui arroſe le paradis de l'Egliſe & qui depuis ſa ſource qui eſt dans la Parole de Dieu Incarnée & dans le ſein de ſon Pere, porte par tout les veritez divines qui ſont l'objet de notre Foy, juſqu'à ce qu'il rentre dans ſa ſource & nous y faſſe rentrer nous-mêmes pour y être éclarés ſans nuage & à decouvert par le Soleil de Juſtice.

Ce ne ſont point de vaines figures de Rhetorique. C'eſt le langage des Saints, c'eſt la vraie idée de la Tradition, & on ne comprend pas aſſez ce que c'eſt que la Tradition divine & la révélation divine qui y eſt renfermée, quand on ſoutient qu'elle n'eſt pas auſſi préſente à l'Egliſe que l'Ecriture Sainte. L'Ecriture & la Tradition ſont deux livres, où Dieu a écrit en différens caracteres les veritez qu'il a voulu faire connoître aux hommes. Dans le premier elles ſont écrites ſur le papier avec la plume & l'ancre par le miniſtere des Ecrivains ſacrés: dans le ſecond elles ſont écrites avec le doigt de Dieu, c'eſt-à-dire, avec l'Eſprit du Dieu vivant dans le cœur & ſur la langue des Fideles de toute la terre qui ont reçu & conſervé les veritez par le miniſtere de la prédication & de l'autorité Apoſtolique: elles ſont écrites dans la pratique univerſelle de l'Egliſe, dans la forme & dans l'uſage des Sacremens, dans les ceremonies univerſellement reçues, dans les Liturgies & les Prieres Eccleſiaſtiques: c'eſt dans ces ſortes de livres que les veritez de la Foy ont été premierement écrites & miſes en depoſt: c'eſt où les liſent tous ceux qui ont des yeux capables de le faire; c'eſt où la révélation divine s'eſt toujours conſervée & ſe conſervera toujours juſqu'à la conſommation des ſiecles. Que ſi la foy & la Confeſſion des peuples, ſi les Sacremens, les Liturgies ſacrées, ſi les Prieres Sacramentales & publiques, ſi toutes les autres pratiques de l'Egliſe, qui s'obſervent depuis ſa naiſſance, ne nous ſont pas préſentes, je conſens qu'on diſe que la révélation divine ne nous eſt pas préſente auſſi. Mais ſi c'eſt une témérité & une fauſſeté evidente de le dire de toutes ces choſes ſacrées, qui ſont le threſor pretieux de l'Egliſe, que le Profeſſeur reconnoiſſe donc qu'il a fort mal parlé.

C'étoit dans le livre de la Tradition que les premiers Chrétiens liſoient la parole de Dieu révélée aux Apôtres, & cette révélation leur étoit préſente dans la Foy qui leur étoit prêchée comme venant des Apôtres & de JESUS CHRIST même, & ils la conſervent dans leurs cœurs comme dans un livre vivant: *Vous eſtes*, diſoit S. Paul aux Fideles de Corinthe, *la lettre de* JESUS CHRIST, *dont nous n'avons été que les Secretaires, & qui eſt écrite, non avec de l'ancre, mais avec l'Eſprit du Dieu vivant; non ſur des tables de pierre, mais ſur des tables de chair qui ſont vos cœurs.* Et S. Irénée, qui étoit ſi proche de la ſource de la Tradition & de la révélation divine: *Si les Apôtres*, dit-il, *ne nous avoient pas laiſſé l'Ecriture Sainte, n'auroit-il pas été neceſſaire de ſuivre la regle de la Tradition que nous ont laiſſée ceux*

2. Aux Corinth. 3. 3.

Contre les Herés. l. 3. c. 4.

à qui

à qui ils ont commis le soin des Egliſes. Pluſieurs peuples des pays Barbares, qui croient en Jeſus Chriſt, ſe ſoumettent à cet ordre, ayant la doctrine du ſalut écrite dans leurs cœurs par le S. Eſprit au lieu de l'avoir écrite avec de l'ancre ſur du papier, & conſervant ſoigneuſement l'ancienne Tradition, ils croient en Dieu, qui a créé par Jeſus Chriſt ſon Fils le ciel & la terre & tout ce qu'ils contiennent.

C'eſt auſſi dans les myſterieuſes prieres que font les Evêques dans leurs fonctions ſacrées & Sacramentales, dans les Exorciſmes du Batême, dans le ſoufle qui s'y fait par le Prêtre ſur le Catecumenes, dans les prieres uniformes de toute l'Egliſe: c'eſt là, dis-je, que le Pape Celeſtin I. cherchoit, trouvoit, & liſoit la révélation de la doctrine de la Foy ſur le peché Originel, ſur la corruption de la nature humaine, ſur le beſoin d'un Sauveur, ſur la neceſſité & la puiſſance de la grace de JESUS CHRIST, & il l'y liſoit comme dans un livre où elle étoit alors tres-préſente, comme elle l'a toujours été depuis, & le ſera toujours juſqu'à la perfection du corps de l'Egliſe.

Et pour venir à ces Paroles divines: *Hoc eſt corpus meum*, que le Profeſſeur apporte pour exemple; je dis que la révélation de leur vrai ſens eſt toujours préſente à l'Egliſe, non ſeulement dans les témoins de la Tradition, qui luy ſont préſens, mais dans le Sacrifice du Corps & du Sang de JESUS CHRIST, qui s'offre par toute la terre, ou comme parlent les SS. Peres, dans lequel JESUS CHRIST s'offre luy-même en s'y rendant préſent par ſa propre parole. Car c'eſt JESUS CHRIST qui dit tous les jours dans toutes les parties du monde, à la vue de tous les peuples, ces Paroles adorables: *Cecy eſt mon Corps, Cecy eſt mon Sang.* C'eſt de luy-même que tous les Fideles reçoivent ces paroles toutepuiſſantes qui operent ſi efficacement ce qu'elles ſignifient ſi clairement: & la prononciation myſterieuſe de ces Paroles & la créance des Fideles atteſtée & rendue publique par leur adoration & par les autres marques de leur Foy, comme ils le faiſoient autrefois en répondant AMEN: *Cela eſt ainſi*, ſont des canaux vivans & animés qui rendent la révélation de ces Paroles & de leur vrai ſens toujours préſente dans toutes les Egliſes du monde, comme un grand fleuve qui en roulant ſes eaux dans ſon lit arroſe de grandes Provinces, y eſt toujours préſent depuis ſa ſource juſqu'au lieu où il ſe va perdre.

V. Ce qui a fait dire le contraire au Profeſſeur, c'eſt la neceſſité où il s'eſt trouvé, ou d'avouer qu'il avoit avancé une propoſition très mauvaiſe, ou de faire voir une différence eſſentielle entre les deux Propoſitions conteſtées. Il avoit dit: *Non eſt revelatum quis ſit ſenſus Scripturæ Sacræ*: Naturellement cela ſignifie que *le ſens de l'Ecriture n'eſt point révélé*, ou plus préciſément encore, *qu'il n'a point été révélé*, c'eſt à dire, qu'il n'y à point abſolument de révélation qui determine les paroles de

l'Ecriture au ſens veritable & Catholique. Il a fallu pour ne pas avouer cette erreur groſſiere recourir à une méchante défaite, & dire qu'il n'a voulu exclure qu'une *révélation préſente*. Défaite fauſſe & dangereuſe pour le fond, comme je viens de le montrer; & pitoyable pour la forme. Car on ſiffleroit dans une diſpute publique de Philoſophie un Profeſſeur qui ſe voyant aculé, ſe voudroit tirer d'affaire en changeant le paſſé en préſent. P. E. *Tite Live n'a point écrit l'Hiſtoire Romaine.* Je diſtingue. *Il ne l'a point écrite autrefois*: cela eſt faux. *Il ne l'écrit point préſentement*, cela eſt vrai. Voici un autre exemple qui fera voir encore que la défaite du Profeſſeur de Douay, n'eſt pas ſeulement ridicule pour la forme; mais eſt encore auſſi fauſſe & auſſi dangereuſe pour le fond. Suppoſons qu'il eut avancé cette propoſition: *On n'a point promis* (ou) *Il n'eſt point promis aux juſtes qu'ils ſeront éternellement heureux*: c'eſt a dire, repondroit le Profeſſeur: *Nous n'avons pas une promeſſe préſente, qui diſe que les juſtes ſeront éternellement heureux.* Il eſt vray de la révélation, auſſi bien que de la promeſſe (qui renferme elle même une révélation) que les actions de promettre & de révéler ſont des actions paſſageres, mais c'eſt par cette raiſon même que Dieu les à arrêtées & conſignées dans l'Ecriture & dans la Tradition, afin qu'elles demeuraſſent toujours préſentes à l'Egliſe. Car la parole de Dieu c'eſt à dire ſa verité & ſa volonté, eſt parole de Dieu avant même qu'elle ſoit conſignée dans un livre écrit, ou dans celuy de la Tradition; mais après qu'elles y ont été conſignées, c'eſt la parole de Dieu manifeſtée & rendue préſente, & par conſequent une révélation préſente: La révélation n'étant autre choſe que la manifeſtation de la parole de Dieu.

VI. Pendant que j'y ſuis qu'il me ſoit permis de m'etendre un peu ſur ce ſujet afin de tacher d'apprendre au Profeſſeur à parler plus juſte, luy qui devroit l'apprendre aux autres. Il dit donc, que *nous n'avons point de révélation préſente, qui diſe qu'un tel ſens eſt révélé dans ce paſſage* (Hoc eſt corpus meum) *c'eſt pour cela qu'il faut reconnoître les Traditions divines & un juge viſible qui propoſe infailliblement quel eſt le ſens des Ecritures.* A l'entendre parler ne diroit-on pas que la propoſition de l'Egliſe eſt pour ſuppléer au défaut de révélation. Au lieu que la propoſition ſuppoſe une révélation. Car comme l'Egliſe ne peut rien propoſer aux fideles pour être cru de foy divine, qui ne ſoit révélé de Dieu, il faut qu'elle ait trouvé la révélation avant que d'en venir à la propoſition.

Du vivant même des Apôtres, témoins originaux & premiers depoſitaires de la révélation, qu'ils ont portée & rendue préſente par toute la terre, cette préſence de la révélation ne ſuffiſoit pas, la propoſition étoit neceſſaire. Ils l'ont faite d'abord en publiant la foy nouvelle & en annonçant l'Evangile par la predication, comme premiers Paſteurs de l'Egliſe: & quand il y a eu quelque nouvelle propoſition à faire aux

fide-

fideles, comme touchant l'abrogation des ceremonies legales, ils se sont assemblés, ils ont examiné les Ecritures & les ont conferées avec les révélations reçues de la bouche de J.C. même, & ils y ont trouvé que les unes & les autres marquoient, que c'étoit par la foy en Jesus-Christ & par sa grace que toutes les nations devoient être purifiées & acquerir le salut. C'est ce que les Apôtres & les Prêtres avec toute l'Eglise de Jerusalem declarerent & proposerent aux Gentils par leur Lettre Synodique. Ce n'est donc point faute de révélation présente qu'il faut reconnoître la Tradition & la proposition infaillible de l'Eglise, mais on a recous à la Tradition, par ce que la révélation y est présente, s'il y en a une sur la verité que l'on cherche ou sur le sens contesté de l'Ecriture, & quand l'Eglise l'a trouvée, alors elle le propose aux fideles par l'autorité infaillible qu'elle en a reçu de Jesus Christ. Le Professeur doit donc avouer qu'il a parlé d'une maniere qui donne sujet de croire qu'il n'admet point de révélation pour l'intelligence des passages de l'Ecriture dont le sens est contesté. J'ay fait pourtant ce que j'ay pu pour me persuader, qu'il n'a pas eu dessein d'exclure une révélation qui ait decouvert le sens des verités capitales de la Religion, comme de ce passage, qu'il a choisi luy même pour exemple: *Hoc est corpus meum*; mais il n'y a pas moien de resister à la clarté des paroles d'une Lettre écrite par luy même a un de ses amis, & que cet ami communique à droit & à gauche pour justifier M. Delcourt. Il faut qu'on en ait repandu bien des copies, puis qu'il en est venu une jusqu'a ma solitude. Voici donc comment il y parle: *Je conviens par exemple, que* JESUS CHRIST *a révélé a ses Apôtres cette proposition:* HOC EST CORPUS MEUM: *mais il n'a pas fait une seconde révélation sur ce*, Quis sit sensus istorum verborum: *il a seulement dirigé l'esprit de ses Apôtres pour entendre le vrai sens, comme il dirige encore aujourd'huy son Eglise pour determiner le vrai sens des Ecritures, lors qu'il s'éléve quelque contestation. Vous ne direz pas sans doute que cette direction & assistance des Apôtres & de son Eglise est une révélation; autrement il vous faudroit avouer qu'il se fait toujours des nouvelles révélations lors que l'Eglise fait des décisions sur la foy, ce qui est absurde.* On ne peut pas rejetter plus nettement la révélation du sens de l'Ecriture: & s'il l'admet en d'autres endroits, c'est qu'il a en un degré eminent le talent de se contredire sans son appercevoir.

Car, pour revenir a l'article de sa Réponse que j'ay commencé d'examiner, n'y a-t'il pas contradiction à dire, *que nous n'avons pas de révélation présente, qui dise qu'un tel sens est révélé*, & dire, *que c'est pour cela qu'il faut reconnoître les traditions?* Car on n'a recours à la tradition que pour chercher la révélation: si on l'y trouve, elle y est donc, elle y donc est présente, & ce qu'elle nous dit quand nous l'avons trouvée, c'est qu'un tel passage, que l'Eglise soutenoit contre les hérétiques avoir

été rélévé de Dieu en un tel sens, y a été en effet révélé en ce sens. Il y a donc dans la Tradition une révélation présente, qui dit qu'un tel sens est révélé.

Il y a des passages si clairs, que la révélation des paroles & la révélation du sens paroissent inseparables & n'être qu'une même révélation: comme sont ces paroles mêmes de son exemple, *Hoc est corpus meum.* Car alors révéler un sens, c'est se servir de paroles si claires & si préciſes, qu'on ne puisse leur donner un autre sens, que celuy qu'elles font sentir d'abord qu'on les lit, à tous ceux qui sont de bonne foy & qui agissent simplement, & enfin des paroles les plus propres à se faire entendre. Comme donc le veritable sens de ces paroles de JESUS CHRIST, *Hoc est corpus meum*, est sans doute celuy qu'il a eu intention de signifier par ces paroles; & que le sens auquel ces paroles devoient être prises, n'étoit pas inconnu à JESUS CHRIST, il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait choisi les paroles les plus propres à se faire entendre, & qu'il n'ait eu plutost intention d'exprimer le sens auquel elles ont été prises effectivement par tous les Chrétiens du monde, que celui auquel elles ont été entendues dans les derniers tems par un petit nombre de Philosophes Berengariens ou Calviniſtes. Cependant ces Hérétiques ayant voulu obscurcir ces paroles si claires par leurs subtilitez & leur donner un sens contraire à celuy qu'on avoit toujours cru dans l'Egliſe durant mil ans, on a eu recours à la Tradition, on a pris à témoin la créance des Fideles de tous les âges, de tous les pays, de tous les différens rits, en remontant de siecle en siecle jusqu'à la source, & on a trouvé dans ce grand livre une révélation non nouvelle, mais présente, qui dit que ce sens simple, literal, catholique, est celui qui a été révélé par JESUS CHRIST aux Apôtres, aux Evangeliſtes & à S. Paul. Et quoique ces paroles fûssent fort claires en elles-mêmes, & semblent n'avoir pas eu besoin d'une seconde révélation pour être entendues des Apôtres, néanmoins leur grossiereté, le trouble où la passion & la mort du Sauveur les avoit jettés après que N. S. les eut révélées la premiere fois, la profondeur extraordinaire du myſtere qu'elles contiennent, ne laiſſent pas lieu de douter que le Sauveur ne les leur ait appriſes & expliquées par une nouvelle révélation durant les 40. jours qui suivirent la Resurrection. Ainsi quelques claires que soient les paroles de l'Ecriture, il faut quand le sens en est conteſté, revenir toujours à la Tradition.

REPONSE DU PROFESSEUR.

" Mais, dit quelqu'un, JESUS CHRIST n'a-t-il pas révélé aux Apôtres quel " est le sens de l'Ecriture Sainte; puis que conversant avec eux il leur a expliqué de " paraboles rapportées dans les Evangiles, & qu'il est dit en S. Matth. ch. 16 " S. Luc. ch. 24 aux Galates ch. 1.

" On répond 1. Que quoi que Dieu ait révélé aux Apôtres quel étoit le sens de l'E-

" criture.

criture Sainte, il ne s'enſuit pas que nous ayons une révélation préſente, qui dit quel eſt le ſens de l'Ecriture Sainte. Car &c.

EXAMEN DE LA I. RE'PONSE.

Mais dira quelqu'un &c. Point du tout : perſonne de bon ſens n'auroit jamais fait ces objections. Car on ne peut faire des objections qui tendent uniquement à prouver que Dieu a révélé le ſens des Ecritures, qu'en ſuppoſant que l'Adverſaire nie cette verité. Or après la proteſtation que le Profeſſeur a fait de la reconnoître, on ne pouvoit pas croire qu'il la combatît. Il ſemble néanmoins nous y vouloir forcer en ſe faiſant luy-même une objection de cette nature. Mais il faut luy faire grace, en croyant plutôt qu'il raiſonne de travers à ſon ordinaire, & qu'étant égaré, il marche à travers champs, ſans tenir aucune route, ſans ſavoir où il va, ni où il veut aller. Il devoit ſe ſouvenir que ce qui eſt en conteſtation, eſt la queſtion de fait, non la queſtion de droit.

II. Quand ce ſeroit là la queſtion, perſonne encore n'auroit tourné l'objection du biais qu'il fait, parce qu'il eſt ridicule de mettre en objection ce qui eſt en queſtion, & plus ridicule encore au Profeſſeur d'y répondre en avouant la contradictoire de la Propoſition qu'il a avancée, car ſa Propoſition eſt, " Qu'il n'a point été révélé quel eſt le ſens de l'Ecriture : *Non* „ *eſt revelatum* &c." & il avoue icy, " Qu'il a été révélé aux Apôtres quel „ étoit le ſens de l'Ecriture Sainte."

De plus il réfute une conſéquence comme ſi on l'avoit tirée contre lui ; & on n'y avoit pas ſeulement penſé. Cette conſéquence eſt le refrein de la ballade, *Que nous n'avons point de révélation préſente.* On en a aſſez parlé.

Il ajoute pour preuve : *Car après cette révélation faite aux Apôtres, outre les Livres Sacrés, il ne nous reſte plus que l'application & declaration du ſens révélé faite par les Apôtres & leurs Succeſſeurs, & ainſi continué juſqu'à nous.*

Je tâche de l'entendre, & je n'en puis venir à bout. Il ne fait que tout brouiller & tout confondre, & cela dans une matiere ſi eſſentielle & ſi fondamentale à la doctrine de l'Egliſe. Car de quelque côté qu'il ſe tourne il ne peut éviter de tomber dans l'un de ces inconveniens. Si par ce qu'il appelle, *l'application & declaration du ſens révélé*, il entend, comme il ſemble l'entendre, la Tradition, par laquelle nous recevons la Parole de Dieu, ſoit écrite, ou non écrite, il avance une erreur capitale, en diſant qu'il ne nous reſte plus rien après la révélation, l'Ecriture & la Tradition pour connoître le ſens révélé d'une maniere certaine & infaillible : car la propoſition de l'Egliſe eſt abſolument neceſſaire : puiſque *Verbum Dei ab Eccleſia propoſitum*, eſt le grand principe que les Catholiques regardent comme le fondement & l'objet de la foy des Chrétiens.

Si au contraire par cette *application & declaration du ſens révélé* &c. il entend la propoſition de l'Egliſe, il ſe rend coupable d'exclûre la révélation contenue dans la Tradition, qui eſt l'erreur que j'ay deja remarquée dans ſa Réponſe & dans ſa Lettre M. S. Deplus, c'en eſt encore une autre d'attribuer en general non à l'Egliſe, mais aux Apôtres, la propoſition du dogme révélé. Ils l'ont pu faire de leur tems, comme le principal corps des Paſteurs de l'Egliſe; mais depuis eux il faut que l'autorité qui nous propoſe ce qu'il y a de révélé dans l'Ecriture ou dans la Tradition, ſoit une autorité non ſeulement infaillible, mais qu'elle ſoit expoſée à tous les hommes dans tous les ſiecles, afin qu'elle puiſſe être conſultée dans les doutes, qu'elle puiſſe juger, ce qui eſt de la Tradition univerſelle ou qui n'en eſt pas, ce qui eſt conforme ou contraire à la regle de la foy, & enfin qu'elle puiſſe propoſer dans tous les tems & dans tous les lieux ce que les fideles doivent croire. Or, du conſentement de tous les Catholiques, ce n'eſt que dans l'Egliſe que reſide cette autorité judiciaire, infaillible & expoſée à tous, aux ſimples auſſi bien qu'aux ſavans: l'Egliſe, dis-je, ou dans ſes Conciles univerſels, ou dans ſes pratiques univerſelles, qui, ſans parler, nous propoſent ce qui a été cru toujours, par tous & en tous pays.

Tout cela eſt ſi commun & ſi connu de ceux qui ont les premieres teintures de la Theologie, qu'on ne peut aſſez s'étonner de les voir ignorées par un Profeſſeur de controverſes. Et de peur qu'il n'ait rempli l'eſprit de ſes Ecoliers de ſes idées fauſſes & erronées, je croy devoir leur expoſer ici en peu de mots le principe Catholique, comme Meſſieurs De Wallenbourg l'expliquent dans leur Methode Auguſtinienne des Controverſes Partie 1. chap. 4.

"Le Principe des Catholiques, c'eſt *la Parole de Dieu propoſée par l'E-*
„*gliſe*. En quoy il faut diſtinguer deux choſes. *La Parole de Dieu* qui ſeule
„eſt le fondement de la foy; *& la propoſition de l'Egliſe*, par laquelle,
„comme par un moien neceſſaire, la Parole de Dieu vient à notre con-
„noiſſance.

„L'idée de la parole de Dieu n'eſt attachée d'elle même, ni à celle
„qui eſt écrite, ni à celle qui n'eſt point écrite. On appelle *parole de Dieu*
„*écrite*, celle qui eſt révélée de Dieu & conſignée dans l'Ecriture, par les
„Auteurs canoniques: On appelle *parole de Dieu non écrite*, celle qui eſt ré-
„vélée de Dieu, mais qu'aucun Auteur canonique n'a mis par écrit: telle
„qu'étoit la doctrine de Jeſus Chriſt & des Apôtres, avant que le Nou-
„veau Teſtament eût été écrit.

„*La tradition* eſt le moien par lequel on reçoit La Parole de Dieu, ſoit
„écrite, ou non écrite.

„C'eſt *l'Egliſe* qui a reçu & conſervé la Tradition de la Parole de

„Dieu

„ Dieu écrite avec le vrai ſens de cette parole écrite, & pareillement la „ Tradition de la Parole de Dieu non écrite avec la vraie intelligence de „ la même parole non écrite.

„ On entend par le mot *d'Egliſe Catholique* tous les Catholiques repan- „ dus dans toute la terre, ou (*ſelon d'autres*) le Concile general auquel le „ Pape préſide & qu'il approuve.

„ *L'Egliſe propoſe la Parole de Dieu* ou par la definition d'un Concile „ general, ou par la pratique de l'Egliſe univerſelle.

II. RE'PONSE DU PROFESSEUR.

„ II. Jeſus Chriſt expliquant à ſes Diſciples des Paraboles, lors qu'il converſoit „ avec eux, leurs a ſans doute révélé quel étoit le ſens des Paraboles; mais il „ ne s'enſuit pas de là généralement qu'il leurs a révélé quel eſt le ſens de l'E- „ criture Sainte: d'autant plus qu'en S. Jean chap 20. il eſt dit des Apôtres, qu'ils „ couroient au Sepulchre du Seigneur: *Nondum enim ſciebant Scripturam: quia* „ *oportebat eum à mortuis reſurgere*. On ajoute que lors que Jeſus Chriſt expliquoit „ à ſes Apôtres quel étoit le ſens d'une parabole, il n'étoit pas obligé d'expli- „ quer ulterieurement quel étoit le ſens de ſon explication: autrement il faudroit pro „ceder à l'infini: & par conſequent on pouroit dire, que le ſens de ſon explication „ étoit révélé, quoy qu'il ne révélât pas quel étoit le ſens de ſon explication."

EXAMEN DE LA II. RE'PONSE.

I. A force de *procéder* il ſe fait toujours ſon procès à luy même. Car s'il eſt ſans doute que *N. S. a révélé à ſes Diſciples quel étoit le ſens des Paraboles*, il eſt donc ſans doute qu'il leur a révélé quel eſt le ſens des Ecritures; puiſque les Paraboles en ſont partie. Que s'il a bien voulu leur expliquer le ſens des Paraboles, dont l'intelligence n'étoit point neceſſaire pour l'établiſſement de l'Egliſe, à plus forte raiſon leur aura-t-il expliqué quel eſt le ſens des veritez fondamentales de ſon royaume.

II. *Mais il ne s'enſuit pas de là* GENERALEMENT, dit il, *qu'il leur a révélé quel eſt le ſens de l'Ecriture ſainte.*

Voilà une nouvelle défaite, fondée ſur deux ou trois Sophiſmes pueriles. Le premier eſt de faire ſemblant de ne pas voir l'état de la queſtion. Il ne s'agit point *generalement* de toutes les parties de l'Ecriture Sainte; mais ſeulement des paſſages qui regardent le fond de la Religion, les principales myſteres de JESUS CHRIST, les veritez eſſentielles & capitales du Chriſtianiſme, les paſſages obſcurs & conteſtés qui ne ſont point clairement expliqués en d'autres endroits de l'Ecriture, & pour l'intelligence desquels on eſt obligé de recourir à la Tradition. Voilà de quoy il s'agit. C'eſt pourquoy l'objection qu'il feint qu'on lui fait ſur les paraboles eſt tout-à-fait hors de propos. Secondement quand on auroit fait cette objection, c'eſt un autre Sophiſme de vouloir faire croire qu'on a tiré une Concluſion uni-

De rebus perſpicuis, nihil præcipi oportet. Itaq; ſi Scriptu oco, vel

E

ræ divinæ locus planum & apertum habet ſen um, vel ex contextu, vel ex alio ejuſdem Scripturæ ex verborum ipſorum clara lu e, nullum noſtrum præceptum eſt. Ipſe enim apertus Scripturæ ſenſus c rtum præ ſe fert Catholicæ veritatis indicium. *Melchior Canus l.* 12. *c.* 7.

universelle d'une Proposition particuliere, la révélation du sens de toute l'Ecriture, de la révélation des Paraboles. Un troisiéme Sophisme, est de vouloir persuader qu'on n'a point avancé une Proposition universelle, sous prétexte qu'on n'y a pas mis un terme d'universalité, *tout*, *nul*, &c. C'est ce qu'il fait ici & en quelques autres endroits. Et cependant il auroit du savoir qu'une Proposition indéfinie en matiere de doctrine doit passer pour universelle. Ainsi quand il a dit, *Qu'il n'a point été révélé quel est le sens de l'Ecriture Sainte*, on a droit de prendre sa Proposition negative pour universelle. Et comme cette Proposition est universellement fausse, sa contradictoire est universellement vraie : *Il a été révélé quel est le sens de l'Ecriture Sainte.* Cette Proposition, dis-je, est universelle, non d'une universalité metaphysique, mais d'une universalité morale, qui souffre quelque exception : car le sujet y est restreint en partie par l'attribut ; le sens de cette Proposition universelle étant, Que le sens de toutes les Propositions de l'Ecriture, dont il est necessaire que le sens soit révélé de Dieu, a esté effectivement révélé, tels que sont les passages qui concernent les mysteres capitaux & les verités necessaires à l'établissement de la Religion & au salut des Fideles.

III. Le Passage qu'il rapporte du ch. 20. de S. Jean, pour prouver que le sens de l'Ecriture n'est pas généralement révélé, est tout-à-fait mal appliqué : *Nondum enim sciebant Scripturam : quia oportebat eum à mortuis resurgere.* Car comment pourroit-on dire avec la moindre couleur que le sens de la prédiction de ce mystere n'avoit point été révélé? Et quelles paroles plus claires, que celles dont N. S. s'est servi en révélant à ses Apôtres sa Resurrection future? Ce n'étoit donc pas faute de révélation, mais faute d'attention, d'ouverture d'esprit, de docilité. C'est pourquoy la Tradition renfermée dans le Symbole des Apôtres n'employe point d'autres termes que celuy de Resurrection dont N. S. s'étoit servi, & l'Eglise dans ce Symbole se contente de renvoyer aux Ecritures, *secundùm Scripturas*, comme S. Paul l'avoit fait auparavant.

Mais la grossiereté des Apôtres étoit si grande, avant que le Sauveur leur eût ouvert l'esprit pour entendre les Ecritures, qu'ils prenoient quelquefois à la lettre des façons de parler figurées & paraboliques, comme celles des douze Sieges sur lesquels N. S. leur promettoit qu'ils seroient assis pour juger les douze Tribus d'Israel ; & que d'autrefois au contraire ils prenoient pour des figures & des paraboles ce qu'ils devoient entendre à la lettre : Comme lors que nôtre Seigneur, *ayant appellé à luy tout le peuple, leur dit*, comme une chose qui n'avoit besoin que d'attention pour être entendue, *Ecoutez & comprenez bien ceci : Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche de l'homme qui le rend impur ; mais ce qui le rend impur est ce qui sort de sa bouche* : S. Pierre prenant cela pour une parabole, luy dit : *Expliquez nous*

Matth. 15. 10.

cette

cette parabole : ſur quoy notre Seigneur luy fit cette reproche : *Quoy vous avez encore vous-même ſi peu d'intelligence.* Il en étoit de même lors que N. S. les prenant à part leur dit : *Nous nous en allons à Jeruſalem, & tout ce qui a été écrit par les Prophetes, touchant le Fils de l'homme, y ſera accompli. Car il ſera livré aux Gentils, il ſera mocqué, il ſera fouetté, on luy crachera au viſage ; & après qu'ils l'auront fouetté ils le feront mourir & il reſſuſcitera au troiſiéme jour.* Voi-là les myſteres de la Paſſion, de la Mort, & de la Reſurrection révélés dans les Prophetes: En voi-là le ſens révélé par JESUS CHRIST même aux Apôtres de la maniere du monde la plus claire. *Cependant*, adjoute S. Luc, *ils ne comprirent rien à tout ceci : ce diſcours leur étoit voilé & caché, & ils n'entendoient point ce qu'il leur diſoit.* Au contraire lors que le Sauveur parloit au peuple fort obſcurement du genre de mort qu'il devoit ſouffrir en leur diſant : *Quand on m'aura élevé de la terre, je tireray tout à moy* ; quelques uns du peuple & de ſes ennemis mêmes l'entendirent fort bien, par ce qu'ils étoient fort attentifs à ſes paroles, & qu'ils ſongeoient penetrer eux-mêmes à le faire mourir. Car *le peuple luy répondit : Nous avons appris de la loy que le Chriſt doit demeurer éternellement : comment donc dites vous qu'il faut que le Fils de l'homme ſoit élevé en haut.*

IV. Dans le reſte de cette 2. réponſe, auſſi bien qu'ailleurs, il ſemble ſuppoſer, mais fauſſement, qu'on exige de luy qu'il reconnoiſſe qu'outre la premiere révélation qui fait connoître une verité divine, & la ſeconde révélation, quelque-fois neceſſaire pour l'intelligence des paſſages obſcurs ou conteſtés, il y en faut une troiſiéme qui révéle la révélation du ſens de cette verité. C'eſt une chicanerie de mauvaiſe foy. Il veut nous echapper par ce faux fuyant, mais c'eſt en vain. Il n'y a perſonne qui ne voye qu'on ne l'a accuſé que d'avoir avancé une propoſition qui exclut toute révélation du ſens de l'Ecriture, & que dans ces paroles : *Non eſt revelatum, quis ſit ſenſus Scripturæ Sacræ* : il n'eſt parlé que d'une ſeule révélation qui a uniquement pour objet le ſens de l'Ecriture ; au lieu que s'il avoit voulu dire ce qu'il nous veut faire croire qu'il a dit, il auroit du mettre deux révélations dans ſa propoſition, & dire : *Non eſt revelatum quod ſenſus Scripturæ Sacræ fuerit revelatus.*

III. RE'PONSE DU PROFESSEUR.

„III. Jeſus Chriſt parlant à ſes Apôtres en termes clairs & intelligibles, ſans ambiguité, ne devoit pas leur révéler quel étoit le ſens des mots dont il ſe ſervoit, quoy qu'alors il leur révéloit le ſens de ces mots : comme lors que je dis diſtinctement & intelligiblement à une perſonne qui ſçait la langue Françoiſe : *Deux & deux ſont quatre*, il n'eſt pas neceſſaire que je luy explique quel eſt le ſens de ces mots, quoique certainement je luy ſignifie le ſens de ces mots."

EXAMEN DE LA RE'PONSE.

Voilà un amas de mots confus où je défie le plus habile homme de trouver un sens raisonnable. Il distingue ce qu'il ne faut point distinguer, & il ne met point de différence où il en faut mettre necessairement. Car comment en trouvera-t-il entre *Révéler quel est le sens des mots*, &, *révéler le sens des mots*; entre *Signifier le sens des mots*, &, *Expliquer quel est le sens des mots*. Mais il pouvoit & devoit distinguer entre le sens des mots, & le sens des propositions; entre la signification grammaticale, & le sens dogmatique & Theologique; entre la signification commune & ordinaire, & le sens figuré & extraordinaire. Il pouvoit encore considerer dans une proposition les mots, ou separément ou comme composant tous ensemble une proposition. Tout cela pouvoit luy servir à se faire entendre. Mais peut-être a-t-il cru qu'il étoit bon qu'on ne l'entendit pas; par ce qu'au moins les ignorans, à la faveur de son jargon intelligible, pourront croire qu'il dit quelque chose & qu'il se justifie bien; au lieu *qu'en parlant en termes clairs & intelligibles sans ambiguité*, tout le monde auroit vu clairement qu'il ne dit rien, & qu'il ne fait que s'embourber de plus en plus.

Il est donc vray que *quand* Jesus Christ *parloit à ses Apôtres en des termes clairs & intelligibles sans ambiguité*, il n'étoit pas necessaire qu'il leur révélât quel étoit le sens Grammatical de châque mot en particulier; comme, ce que signifie *Hoc*, ce que signifie *est*, ce que signifie châque autre mot de cette Proposition: *Hoc est corpus meum:* & ce n'est pas aussi dequoy il est question. Mais quelques clairs & intelligibles que soient ces mots, pris chacun en particulier, il étoit nécessaire qu'il leur révélât quel est le sens de tous ces mots entant qu'ils composent cette Proposition; car quoique les Fideles par la simplicité de leur foy l'aient toujours pris dans leur sens clair, propre & ordinaire, il devoit venir des Hérétiques qui les détournoient à un sens figuré, faux & contraire à l'intention du Sauveur. Alors on devoit examiner ce qu'on en avoit toujours cru dans l'Eglise, & en remontant depuis le tems de ces Hérétiques jusqu'à celui des Apôtres, reconnoitre que les premiers Chrétiens avoient pris ces divines paroles dans le même sens propre que nous le prenons; qu'ils avoient donc reçu ce sens de la bouche des Apôtres, & les Apôtres de la bouche de Jesus Christ. Ainsi il est révélé quel est le sens des mots en même tems que le sens de la proposition est révélé, & si le sens des mots est douteux ou ambigu, il est determiné & expliqué par le sens de la proposition. Car quand un tout & un composé est révélé, les parties essentielles dont il est composé sont aussi révélées. Il est révélé que Jesus Christ est homme comme

nous

nous ; & par conſéquent il eſt révélé qu'il à un corps & une ame comme nous.

IV. REPONSE DU PROFESSEUR.

„ Dans le Chap. 16. de S Matthieu, il eſt ſeulement marqué que le Pere celeſte a revélé à S. Pierre que Jeſus Chriſt étoit le Fils du Dieu vivant, mais point qu'il luy a révélé quel étoit le ſens de toute l'Ecriture Sainte.

EXAMEN DE LA IV. REPONSE.

S'agit-il *du ſens de toute l'Ecriture Sainte* ? Il change toujours l'état de la queſtion, & oublie, quand il veut, ce qu'il a à repondre ou à prouver. Je luy ay deja dit comment on appelle ce Sophiſme en Logique. Sa Theſe eſt, *Qu'il n'eſt pas rélévé quel eſt le ſens de l'Ecriture Sainte* : l'objection qu'il s'eſt propoſée lui même prouve le contraire, par ces paroles que N.S. dit a S. Pierre : *Vous eſtes heureux, Simon fils de Jean, par ce que ce n'eſt point la chair & le ſang qui vous ont révélé ceci, mais mon Pere qui eſt dans les cieux* : il avoue tout ce qu'il faut pour ſe condamner lui même en reconnoiſſant Qu'il eſt révélé quel eſt le ſens de l'Ecriture Sainte, puiſque le ſens de cette parole a été révélé à S. Pierre. Mais il tâche de cacher ſon aveu en s'accrochant de mauvaiſe foy au ſens de toute l'Ecriture Sainte, dont il n'eſt nullement queſtion.

Mais ce paſſage prouve plus qu'il ne dit & qu'il ne penſe. Il nous y fournit luy même de quoy luy faire toucher au doigt, qu'encore que la révélation de la révélation ne ſoit pas toujours neceſſaire, elle n'eſt pas néanmoins inutile, & qu'elle eſt même quelquefois neceſſaire, ſans qu'il ſoit pour cela obligé *de proceder à l'infini*. Car nous y voyons une révélation qui fait connoître à S. Pierre cette verité fondamentale du Chriſtianiſme, Que JESUS CHRIST eſt le Fils de Dieu vivant, & que quand il eſt appellé de ce nom dans les Ecritures, comme dans le 2. Pſeaume, ce n'eſt pas d'une filiation de grace ou adoptive qu'il le faut entendre, mais d'une filiation veritable & naturelle. Il eſt donc deja révélé quel eſt le ſens de cette partie de l'Ecriture. Mais parce que S. Pierre auroit pu s'attribuer cette connoiſſance, notre Seigneur, par une ſeconde révélation, luy déclare que ce n'eſt point par ſa propre lumiere, mais par la révélation du Pere celeſte qu'elle luy a été donnée : ainſi le Fils révéle à S. Pierre la révélation du Pere. Ce n'eſt pas encore tout. Il faut que le Profeſſeur reconnoiſſe une troiſiéme révélation par laquelle la révélation du Pere & celle du Fils aient été révélées par le S. Eſprit aux trois Evangeliſtes qui les ont rapportées. Car, ſelon la doctrine de ſa Faculté, contenue dans ſon antienne Cenſure, les Evangeliſtes n'ont pu être des Ecri-

vains sacrés, ni leurs Evangiles être Ecriture Sainte, que par une révélation immediate du S. Esprit.

Voi-là trois révélations bien comptées, sans parler de celle qui fut faite au même Apôtre sur le Thabor, & d'une cinquiéme qu'il a du recevoir encore, selon la doctrine de la Faculté pour rapporter celle du Thabor dans l'une de ses Epitres Canoniques. Et je veux bien avertir M. le Professeur encore un coup, que s'il regardoit cette révélation du Pere comme une révélation qui ne soit plus présente, il parleroit tout autrement que les Saints Peres n'ont fait. Car comme la révélation du Pere fut rendue présente aux Disciples du Sauveur par la confession que fit S. Pierre de la verité révélée, & par la révélation, que le Sauveur en fit à tous les Disciples qui l'écoutoient, elle est aussi rendue présente par la Confession de toute l'Eglise & en quelque façon par la Confession de S. Pierre même. Car, pour me servir du langage d'un grand Pape, "Tous les „jours S. Pierre dit dans toute l'Eglise: *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu „vivant*; & toute langue qui confesse le Seigneur ne fait que repeter cette „parole du premier Docteur de la foy." Tous les jours aussi cette même parole: "*Celuici est mon Fils bien-aimé en qui je me plais uniquement: Ecou-„tez-le*, resonne aux oreilles des vrais Chrétiens, soit lors qu'il s'agit d'ac-„complir les commandements de Dieu, ou qu'ils ont des afflictions à souffrir.

In universa namque Ecclesia: *Tues Christus Filius Dei vivi*, quotidie Petrus dicit: & omnis lingua quæ confitetur Dominum, magisterio hujus vocis imbuitur. *S. Leo Serm.* 2. *in Anniv. assum.* c. 3. *Sive ad. facienda mandata, sive ad toleranda adversa, præmissa Patris vox debet semper auribus nostris intonare, docentis:* Hic est Filius meus dilectus in quo &c. *Idem Serm.* 4. c. 1.

V. RE'PONSE DU PROFESSEUR.

„Les passages de S. Luc ne peuvent pas s'entendre d'une révélation du Nouveau „Testament qui n'étoit pas encore alors: mais d'une révélation de quelques en-„droits de l'Ancien Testament qui regardoient Jesus Christ, & d'une lumiere ou „vertu qu'il communiqua aux Apôtres pour entendre dans la suite les Ecritures. Ce „que dit S. Paul de la révélation de son Euangile, ne s'entend pas des Ecritures Sain-„tes, mais des veritez qu'il prêchoit.

EXAMEN DE LA V. RE'PONSE.

I. Que veut il dire? Que veut il prouver? Il auroit de la peine à le dire luy même. S'agit-il *d'une révélation du nouveau Testament*, ou plutost, pour luy apprendre à exprimer ce quil veut dire, est il question en S. Luc d'une révélation du sens des livres du Nouveau Testament? Point du tout. Il ne servoit de rien aux Apôtres pour la conversion ni des Juifs ni des gentils. C'étoit des livres de l'ancien Testament qu'il étoit question: & pour ce qui est dans ceux du nouveau, les Apôtres en avoient.

avoient été témoins ou l'avoient appris de la bouche de Jesus-Christ. C'est donc le sophisme que l'on appelle en logique *Ignoratio Elenchi*, lors qu'on ne sait ce qu'on a à prouver, ou qu'on fait semblant de ne le pas savoir.

II. Ce seroit simplement un sophisme sur un autre sujet, que de supposer un sens visiblement contraire à celui que renferment les paroles d'une objection. Mais c'est quelque chose sans comparaison plus mauvaise, que de le faire aux paroles du S. Esprit. Car manque-t-il quelque marque d'universalité à ces paroles de S. Luc: *Et incipiens à Moyse, & OMNIBUS Prophetis, interpretabatur illis in OMNIBUS Scripturis, quæ de ipso erant?* Et néanmoins il ne fait pas scrupule de nous vouloir faire croire, qu'il n'y en avoit pas assez pour établir cette verité que N. S. à révélé à ses Apôtres le sens des Ecritures: en continuant toujours de faire tout le contraire de ce qu'il veut ou qu'il doit faire. Luc. 24. 27.

III. Ce qu'il ajoute de S. Paul ne le marque-t-il pas encore? S'il vouloit ravir à cet Apôtre la révélation du sens des Ecritures qu'il avoit reçue, parleroit-il autrement? Il ne s'apperçoit pas néanmoins qu'en reconnoissant la révélation des veritez que prêchoit S. Paul ou la révélation de son Evangile, il doit reconnoître la révélation du sens des anciennes Ecritures sans l'intelligence desquelles il n'auroit pu ni convaincre les Juifs, ni savoir, comme il a fait, que tout l'ancien Testament n'étoit qu'une figure du nouveau, ni établir les veritez de celuici sur l'analogie de l'ancien & sur les propheties qu'il renferme comme il a fait dans l'Epître aux Hebreux & dans ses autres Epitres.

VI. RE'PONSE DU PROFESSEUR.

" VI. Si l'on disoit que les Apôtres ont entendu les Ecritures Saintes point par une " révélation, mais par la vertu que JESUS CHRIST leurs communiqua, lors qu'il " leurs ouvra le sens pour entendre les Ecritures, qui n'étoient pas encore toutes inspi- " rées, je ne say ce qu'on opposeroit à cela: & il seroit vrai alors que Dieu eut révélé " du tems des Apôtres le sens de ses Ecritures, quoi que, proprement parlant, il n'eut " pas révélé quel étoit leur sens: puisque les Apôtres eussent appris ce sens révélé, " point par une révélation, mais par une lumiere & vertu permanente que JESUS " CHRIST leurs eut communiqué, avant même que fut le nouveau Testament.

EXAMEN.

Tout de bon il faudroit plus d'une révélation pour percer dans l'obscurité de ce galimatias. *Le sens est révélé & néanmoins il n'est pas révélé quel est le sens.* Qu'est-ce, je vous prie, que le sens d'un mot ou d'une Proposition, sinon ce que signifie un mot ou une Proposition? Dire donc que le sens d'un passage de l'Ecriture est révélé, & que néanmoins il n'est pas révélé quel est le sens,

c'eſt dire que Dieu a rélévé la ſignification de ce paſſage, & toutefois qu'il n'a pas révélé quelle en eſt la ſignification ; qu'on connoiſt par révélation ce qu'ils ſignifient, & qu'on ne connoiſt pas par révélation ce qu'ils ſignifient : en un mot que ce ſens eſt révélé, & qu'il n'eſt pas révélé.

Mais ce qu'il avance, *Que les Apôtres n'ont point entendu les Ecritures Saintes par révélation* &c. eſt quelque choſe qui me paroiſt bien hardi & bien temeraire. Car il faut marquer 1. qu'il ne fait point de diſtinction entre ce qui étoit néceſſaire pour l'établiſſement & le gouvernement de l'Egliſe, pour la validité des Sacremens & du Sacrifice, pour les verités capitales du ſalut ; & les autres points qui ne ſont point abſolument néceſſaires. S'il s'étoit borné à les derniers points, il y auroit moins de ſujet de ſe récrier ; mais il ne le fait pas. 2. Il paroît qu'il eſt affermi dans ce ſentiment. S'il avoit cru la queſtion ſeulement problematique, il auroit eu devant les yeux les raiſons & les fondemens des deux ſentimens contraires, il auroit cru trouver dans les uns & dans les autres une probabilité preſque égale, il auroit balancé entre les uns & les autres. Mais loin de cela, il eſt ſi plein, ſi convaincu du ſentiment qu'il adopte ou qu'il invente, *qu'il ne ſait ce qu'on y pourroit oppoſer.*

III. Il faut remarquer qu'il ne dit pas que les Apôtres aient connu le ſens des Ecritures par une révélation interieure, & non pas par une révélation exterieure, par où il auroit pu au moins chicaner ; mais il exclut abſolument toute révélation faite aux Apôtres pour connoitre le ſens des Ecritures, & il ſubſtitue à la place de la révélation une eſpece d'enthouſiaſme ou *lumiere & vertu permanente*, comme il l'appelle.

Mais comment eſt-il poſſible que le Profeſſeur n'ait pas vu qu'il tombe par là dans l'erreur dont il eſt accuſé par l'Auteur de *l'Avis* ? Car ſi la révélation du ſens de l'Ecriture n'a point été faite aux Apôtres, à qui a-t-elle donc été faite ? à perſonne. Ainſi il ſeroit vrai ſelon luy que le ſens de l'Ecriture n'a point été révélé, ce qui eſt l'erreur dont il tâche en vain de ſe défendre ; ſi toutefois c'eſt vouloir s'en défendre ; que d'eluder comme il fait, tout ce qu'il a mis dans ſon objection, de paſſages qui prouvent la révélation du ſens des Ecritures.

Que ne nous expliquoit-il au moins ce qu'il entend par cette *lumiere & vertu permanente* ? Que ne produiſoit-il les autorités de la Tradition ſur leſquelles il devoit appuyer ſon ſentiment ? Car que ſur un ſujet de cette importance, où il s'agit du fondement de la foy, M. Delcourt nous vienne debiter ſes imaginations, & qu'il croie que ce ſoit aſſez de nous dire : *Je ne ſay ce qu'on oppoſeroit à cela*, c'eſt quelque choſe de bien extraordinaire, & qui eſt d'une extreme temerité. Et ſi ce Profeſſeur de controverſe n'a point d'autres armes pour combatre les hérétiques, il eſt aiſé de voir que la cauſe de l'Egliſe eſt fort mal entre ſes mains.

Que ſi par cette *lumiere & vertu permanente* il a voulu marquer le don

que

que notre Seigneur fit aux Apôtres lors qu'après sa Resurrection il leur ouvrit l'esprit pour entendre les Ecritures, il me semble qu'il donne une dangereuse atteinte à la Tradition divine, à la parole de Dieu & à la maniere donc il a voulu la communiquer aux hommes pour en faire le fondement de son Eglise par la prédication Apostolique, qui se continue dans toute la suite des siecles par les Evêques ou par leur mission, & qui pour cette raison est appellée par les conciles la principale des fonctions Episcopales.

Car la tradition divine, selon l'idée commune & ordinaire, est comme une chaîne de paroles qui a passé de la bouche de Jesus-Christ dans l'oreille des Apôtres, & qui sortant pareillement de leur bouche est reçue dans l'oreille des peuples & ainsi de siecle en siecle sans aucune interruption pour communiquer à toute la terre la verité divine qui est l'objet de notre foy: *Quomodo credent ei quem non audierunt? Quomodo autem audient sine prædicante? Quomodo verò prædicabunt nisi mittantur? ... Ergo fides ex auditu; auditus autem per verbum Christi.* Cette chaîne mysterieuse de la Tradition divine auroit donc été interrompue dès le premier chaînon, si la parole de Dieu fût entrée immediatement dans l'esprit des Apôtres sans passer par le canal de l'oreille, que les Philosophes appellent *sensum disciplinæ*, & qui est faite principalement pour recevoir la parole.

Or d'une part il ne s'agit pas d'une parole interieure, mais d'une parole exterieure pour la prédication de laquelle la mission est necessaire: ce qui est peutêtre la raison pour quoy l'Auteur de la vulgate, qui étoit des tems Apostoliques, a substitué *verbum Christi* à *verbum Dei*, qui est dans le grec de ce passage: *Auditus autem per verbum Christi*; pour nous apprendre que cette parole n'étoit pas comme celle des Prophetes, qu'ils avoient reçue de Dieu par une inspiration interieure; mais que c'étoit la parole de Dieu sortie de la bouche de JESUS CHRIST & reçue des Apôtres par l'organe de l'ouie, pour être le commencement & le fondement de la Tradition, conformement à l'expression dont Dieu se servit après la victoire de Josué en ordonnant à Moyse d'en conserver la memoire & par l'Ecriture & par la Tradition: *Scribe hoc ob monimentum in libro, & trade auribus Josue.* Exodi 17.14.

D'une autre côté cette parole n'étoit pas un son vuide, ce n'étoit pas un corps sans ame, ce n'étoit pas la seule ecorce des Ecritures qu'il leur donnoit; mais il l'accompagnoit & la rempliſſoit de son veritable sens & de l'intelligence des Ecritures. Car il ne faut pas croire que JESUS CHRIST ait donné aux Apôtres l'Ecriture, comme elle avoit été donnée à Ptolomée & aux Egyptiens, ni comme Moyse la donna aux Juifs qui n'en étoient que les porteurs & les gardiens, & qui n'en comprenoient pas les mysteres. Il la donna aux Apôtres en la maniere qui convenoit au Do-

cteur

éteur de la juſtice & à la Parole incarnée, en leur en donnant la verité par l'intelligence pour leur en donner en ſuite l'amour par ſa grace, en leur en expliquant luy même les divins ſecrets & en repandant en eux de ſa plenitude : *De plenitudine ejus nos omnes accepimus & gratiam pro gratia: quia lex per Moyſen data eſt, gratia & veritas per* JESUM CHRISTUM *facta eſt.... Unigenitus Filius qui eſt in ſinu Patris ipſe enarravit* ἀπηγήσατο, *revelavit, expoſuit, planè ac dilucidè declaravit*, comme diſent les interpretes.

Comme c'eſt le ſens de l'Evangile qui fait proprement l'Evangile, & que la maniere de s'expliquer qui devoit ſervir aux Apôtres pour la converſion des Juifs, étoit de le faire voir dans la loy & dans les Prophetes, en leur en developpant les figures & les propheties, & en leur en faiſant voir l'accompliſſemen dans l'Incarnation du Fils de Dieu, dans ſa prédication, dans ſa Vie, dans ſa Mort, dans ſa Reſurrection &c. ſi N. S. n'avoit révélé de vivevoix le ſens des Ecritures aux Apôtres, & ne leur en avoit découvert l'intelligence & les myſteres, on peut dire qu'il ne leur auroit pas révélé de vivevoix l'Evangile de la maniere qui convenoit à des Apôtres, qui devoient enter l'Egliſe chrétienne ſur l'Egliſe Judaïque en leur faiſant voir que ce que toute la loy avoit promis & figuré, ce que David avoit annoncé dans ſes divins cantiques, ce que les Prophetes avoient prédit, ce que tous les Juifs avoient deſiré par des vœux ſi ardents & attendu avec tant d'impatience, étoit enfin arrivé & accompli à leurs yeux.

Je dis *révélé de vivevoix*, & non pas par des inſpirations ſecretes, ou, comme parle le Profeſſeur, *per une lumiere & vertu permanente*, qu'il ne nous explique point. Dieu s'eſt ſervi de l'inſpiration ſecrete à l'egard des Ecrivains Sacrés, des Prophetes, des Evangeliſtes &c. mais comme l'Ecriture n'eſt que comme un ſupplément de la Tradition, il n'a employé l'Ecriture qu'après que la Tradition vocale à été établie, reçue par tous les peuples, & autoriſée par les miracles & par les dons ſenſibles du S. Eſprit. Car les Ecrivains du nouveau Teſtament ſont, ou des Apôtres, qui ont mis per écrit pour l'edification des fideles ce qu'ils leur avoient deja enſeigné de vivevoix, ou des diſciples des Apôtres, qui ont écrit ce qu'il avoient appris de leurs Maîtres par la Tradition vocale, & de quoy les Apôtres encore vivans rendoient temoignage de vivevoix aux Egliſes. Ainſi l'inſpiration ſecrete des Evangiles ſoit mediate ou immediate, (ce que je n'examine pas icy) étoit ſoutenue & atteſtée par la Tradition. Mais ſi d'abord le Fils de Dieu eût poſé pour fondement de l'Egliſe l'inſpiration ſecrete toute ſeule du vrai ſens des Ecritures, ils n'auroient point eu de garands des veritez qu'ils auroient prêchés ; chaque Apôtre auroit connu ſeul l'inſpiration qui luy auroit été faite & auroit pu ſeul en rendre témoignage ; la tradition vocale n'auroit pas été

uni-

uniforme dans toutes ſes parties ; cette voye auroit favoriſé les Héréti-ques, les Phanatiques, les Enthouſiaſtes à qui le diable à donné miſſion dans la ſuite des ſiecles pour prêcher un nouvel Evangile qu'ils diſoient qui leur avoit été inſpiré immediatement de Dieu.

Je ne dis pas que Dieu n'eût pu par des miracles & par d'autres moiens que ſa ſouveraine ſageſſe & ſa toutepuiſſance peuvent trouver, autoriſer l'in-ſpiration ſecrete & remedier à tous les inconveniens auſquels elle pou-voit être ſujete ; mais je dis qu'il me paroiſt que ce n'a pas été le deſſein de Dieu. Il a voulu fonder l'Egliſe ſur la foy, & la foy ſur ſa parole ex-terieurement révélée. Il a voulu confier cette parole & ſon veritable ſens à ſes Apôtres & par eux à toute l'Egliſe ; & comme la maniere dont ils devoient tranſmettre ce ſacré dépoſt à leurs ſucceſſeurs & à l'Egliſe eſt ſenſible & exterieure, il eſt de l'uniformité qu'il a coutume de garder dans ſa conduite, qu'il l'ait tranſmis luy même à ſes Apôtres par une voye exterieure & ſenſible, telle qu'eſt le miniſtere de la voix, en leur par-lant à tous en même tems & en les rendant tous témoins de ce que cha-cun entendoit & recevoit de ſa bouche ſacrée. Il les a ſouvent pris à part pour leur donner des inſtructions qu'il ne donnoit ni à ſes autres diſ-ciples ni au commun du peuple ; quelquefois il a fait des faveurs à quel-ques uns de ſes Apôtres en particulier, ſur le Thabor, au jardin des oli-vier, en d'autres occaſions ; mais quand il a été queſtion des veritez du royaume de Dieu, il les à tous inſtruits en commun & de vive voix, afin qu'aucun d'eux ne pût dire qu'il eût rien appris que tous les autres n'euſ-ſent reçu comme luy de la bouche du Fils de Dieu par une inſtruction commune, & qu'il ne pût rien prêcher dont tout le College Apoſtolique ne pût rendre un témoignage commun comme ayant tous vu de leurs yeux, ou entendu de leurs oreilles, & ſur tout le ſens de la parole de Dieu.

Cela étoit ſi néceſſaire, ſelon l'ordre que Dieu avoit jugé à propos d'éta-blir pour la formation du corps de l'Egliſe, que S. Paul ayant été deſtiné de Dieu à l'Apoſtolat, quoi qu'il n'eut point été témoin de la vie, de la mort, de la Reſurrection & de la prédication du Sauveur, Dieu y a ſuppléé par une voye extraordinaire. Il pouvoit luy donner par une inſpiration ſecrete du S. Eſprit, tout ce qu'il avoit donné de connoiſſances & de lumieres aux autres Apôtres. Il le pouvoit, mais ſelon l'ordre de Dieu cela ſauf correction ne ſuffiſoit pas. Il falloit qu'il vît JESUS CHRIST, *viſus eſt & mihi.* 1. Cor. 15. Il falloit qu'il reçut ſa miſſion de la bouche de JESUS CHRIST : *Apoſtolus non ab hominibus, neque per hominem, ſed per* JESUM CHRISTUM. Galat. 1. 1. Il falloit qu'il reçut encore de la bouche de JESUS CHRIST ſon Evangile, c'eſt-à-dire tout ce qui étoit néceſſaire pour la converſion des Juifs & des Gentils, la connoiſſance des Ecritures & des myſteres qu'elles renferment :

Galat. 1. 12. *Evangelium quod Evangelizatum est à me non est secundùm hominem; neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi.* Et comme JESUS CHRIST n'étoit plus sur la terre, mais dans le ciel, d'où il ne doit sortir que pour venir juger le monde, il à fallu que S. Paul ait été enlevé dans le ciel, & porté jusqu'à la source de la Tradition divine, qui est la bouche sacrée & adorable de JESUS CHRIST, pour recevoir la révélation du sens des Ecritures par la même voye qu'elle avoit été reçue des autres Apôtres, c'est-à-dire par l'oreille. C'est pourquoy les Interpretes remarquent que l'Apôtre n'a pas dit *vidit*, mais *audivit arcana verba*; & qu'il

2. Cor. 12. 1. a joint ensemble les visions & les révélations : *Veniam autem ad visiones & revelationes*, parce que la révélation interne l'intelligence claire des choses

S. Thomas in 2 ad Cor. c. 12. qui sont découvertes, ce que ne font pas les simples visions.

C'est pour cela que S. Paul dans le même endroit, où il dit qu'il à vu JESUS CHRIST, dit aussi aux Corinthiens, en parlant de la foy des mysteres du salut,

1. Cor. 15. 3. qu'il leur a donné ce qu'il a reçu du Seigneur : *Tradidi enim vobis in primis quod & accepi: quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris secundum Scripturas; & quia sepultus est & quia resurrexit tertiâ die secundùm Scripturas.*

Ibid. c. 11. 23. Et plus haut en parlant de l'institution de la Sainte Eucharistie : *Ego enim accepi à Domino quod & tradidi vobis.* Or *donner* & *recevoir* en ces façons de parler, qui viennent des Hebreux, c'est enseigner de vive voix & apprendre de celui qui enseigne. Mais comment S. Paul a-t-il pu apprendre de JESUS CHRIST qu'il étoit mort & resuscité conformement à ce qui avoit été prédit & figuré dans les Ecritures, si JESUS CHRIST ne luy a révélé le sens des Ecritures? Et comment a-t-il pu savoir que le Corps & le Sang de JESUS CHRIST, dont nous sommes nourris dans l'Eucharistie, étoient figurés

1. Cor. 10. 4. par la manne du desert & par l'eau sortie du rocher, aussi figure de JESUS CHRIST, comme il le marque au chap. 10. de la même Epitre, si le Seigneur ne lui avoit révélé le sens de toutes ces figures, dont cet Apôtre a développé & expliqué un plus grand nombre & avec plus de soin & de clarté qu'aucun autre Ecrivain sacré? Que le Professeur prenne seulement la peine d'ouvrir le Commentaire sur S. Paul, compose par Estius le plus grand ornement de l'Université de Douay, & il verra que ce savant & judicieux Commentateur entend la révélation par laquelle l'Apôtre assure qu'il a reçu l'Evangile d'une révélation reçue immediatement de JESUS CHRIST, & qui luy découvrit de vive voix tous les mysteres du Christianisme : Car l'Apôtre parle ici de la même révélation, dont il avoit dit auparavant aux Corinthiens, qu'il avoit entendu des choses ineffables : *Audivit arcana verba.*

De tout cela on peut apprendre que le Professeur ne fait pas trop ce qu'il dit, quand il s'objecte ces paroles de l'Apôtre : *Neque enim ego ab homine accepi illud (Evangelium) neque didici, sed per revelationem* JESU CHRISTI. Car, 1. se faire cette objection & y repondre *que cela ne s'entend pas des Ecri-*

tures

tures Saintes, qu'eſtce autre choſe ſinon paroître vouloir ſoutenir que les Ecritures Saintes ou le ſens des Ecritures Saintes, n'ont pas été révélés à S. Paul. 2. Si une partie conſiderable de l'Evangile prêché aux Juifs conſiſtoit, comme on vient de le montrer, dans l'explication des figures, des promeſſes & des propheties qui regardoient Jesus Christ & ſon Egliſe, ce qui eſt le fond des Ecritures anciennes, comment peut-on dire que le vray ſens de celles-ci n'ait pas été révélé à S. Paul, & demeurer d'accord d'un autre part que l'Evangile *& les veritez qu'il prêchoit* luy ont été révélées. Il devoit ajouter, *& les veritez qu'il écrivoit* aux Hebreux dans cette belle & incomparable Epître, qui n'eſt preſque qu'un tiſſu d'explications du ſens veritable des figures de l'ancien Teſtament.

Je voy bien ce que pourra dire le Profeſſeur : cette révélation faite à S. Paul n'étoit pas moins ſecrete que *ſa lumiere & ſa vertu permanente*, ou qu'une inſpiration interieure ſemblable à celles des Prophetes & des autres Ecrivains ſacrés. Cela eſt vrai ; mais c'eſt delà même que je prétend tirer une preuve tres forte pour la neceſſité d'une révélation du ſens des Ecritures qui ait été commune à tous les Apôtres & comme publique entr'eux. Car comme celle de S. Paul n'avoit pas été telle, non plus que ſa miſſion, Dieu voulut ſuppléer à ce qui manquoit en cela à l'une & à l'autre : Il ſuppléa à ſa miſſion, en la manifeſtant à l'Egliſe & à ſes Miniſtres d'une maniere ſenſible au milieu des ſacrés myſteres, des jeûnes & des prieres, & la rendant ſenſible par l'impoſition des mains : *Segregate mihi Saulum & Barnabam ad opus ad quod aſſumſi eos :* Il ſuppléa auſſi la notorieté & la publicité de la révélation, en luy ordonnant, par une révélation expreſſe, de ſe rendre à Jeruſalem, d'y expoſer à cette Egliſe & aux plus conſiderables des Apôtres & qui paſſoient pour les colonnes de l'Egliſe l'Evangile qu'il prêchoit aux Gentils & de le conferer avec celuy que prêchoient les autres Apôtres : *Aſcendi autem ſecundùm revelationem, & contuli cum illis Evangelium, ſeorſim autem iis qui videbantur aliquid eſſe : ne forte in vanum currerem aut cucurriſſem :* Gal. 2. 2. afin de ne pas courir en vain dans la carriere de la prédication. Une demarche ſi conſiderable commandée au grand Apôtre des Gentils par un ordre de Dieu particulier, & dans une révélation, qui fut apparemment celle où il luy révéla tant de merveilles, n'a pu avoir été ordonnée de Dieu que pour une raiſon tres conſiderable & neceſſaire. Ce ne fut pas pour recevoir aucune lumiere ni aucune inſtruction des Apôtres ; il avoit tout reçu immediatement de Jesus Christ : ni pour autorizer ſa miſſion, elle l'étoit ſuffiſamment ; & il dit nettement qu'il n'avoit rien reçu d'eux. Ce ne fut point pour être luy même plus aſſuré de la verité de l'Evangile qu'il prêchoit ; il n'en doutoit point. Ce ne put donc être que pour faire voir la conformité de ſa doctrine avec celle des autres Apôtres,

pour convaincre les autres quelle venoit de la même ſource que la leur ; pour rendre les principaux Apôtres & la premiere Egliſe témoins de la révélation qui luy avoit été faite auſſi bien qu'à eux, pour rendre public & mettre, pour ainſi dire, en commun ce qu'il avoit reçu en particulier & dans le ſecret de ſon raviſſement, afin que cette partie du canal de la Tradition fût en cela conforme aux autres, & qu'ils pûſſent tous répondre de la pureté de ſa doctrine, & luy de celle de ſes Collegues. Sur quoy on ne peut s'empêcher d'admirer l'application de la Providence, qui prévoyant que S. Paul auroit des adverſaires qui l'accuſeroient de n'avoir pas la même doctrine que les autres Apôtres ſous prétexte qu'il ne l'avoit pas reçue de ſa bouche pendant ſa vie mortelle & de ne meriter pas la même creance qu'eux, par ce qu'il n'avoit pas été témoin comme eux des myſteres du Sauveur, & n'avoit pas vecu avec luy, prit ſoin dès le commencement de luy ordonner cette conference, qui ſe termina aux témoignages que S. Pierre, S. Jean & S. Jacques luy donnerent d'une parfaite union & d'une ſocieté inviolable.

On pourroit encore prouver la neceſſité d'une révélation exterieure du ſens des Ecritures faite aux Apôtres par le deſſein qu'a eu Dieu d'établir & de prouver la foy par une ſuite continuelle de témoins. Or des témoins ne doivent rendre témoignage que de ce qu'ils ont vu ou entendu d'une maniere ſenſible, & qu'ils puiſſent verifier. Dieu même qui eſt le premier témoin de la Divinité de ſon Fils incarné a voulu rendre public aux principaux Apôtres le témoignage qu'il luy rendoit, en faiſant entendre diſtinctement ces paroles ſur le Thabor : *Celuyci eſt mon Fils bienaimé en qui j'ay mis toute mon affection*, & en ajoutant, *Ipſum audite* Ecoutez le comme devant être les témoins de ſa Divinité & de ſa doctrine. Or la maniere dont ils en doivent être témoins à l'égard des Juifs, comme l'evenement l'a fait voir, étoit de leur montrer l'accompliſſement des Propheties, & de leur dévélopper les myſteres du nouveau Teſtament renfermés dans l'Ancien : & comme ils ne doivent rien dire qu'ils n'euſſent appris de leur Maître, il falloit donc qu'il leur eut luy-même expliqué & révélé le veritable ſens des Ecritures anciennes : *Scrutamini Scripturas..... illæ ſunt quæ teſtimonium perhibent de me.* Le Fils de Dieu a rendu témoignage de luy-même : *Celuy qui eſt venu du ciel*, dit S. Jean Batiſte, *eſt au deſſus de tous, & il rend témoignage de ce qu'il a vu & de ce qu'il a entendu & perſonne ne reçoit ſon témoignage.*

Jean 3. 31.

Les Apôtres n'ont pareillement, comme témoins, rendu témoignage que de ce qu'ils ont vu & entendu : *Quod audivimus, quod vidimus oculis noſtris, quod perſpeximus & manus noſtræ contrectaverunt de Verbo vitæ* &c. Ils ont donc entendu de la bouche du Verbe de vie le ſens des Ecritures anciennes qui étoient le fond de leur prédication : & il y a ſujet de croire que ce qu'il fit le jour de ſa Reſurrection à l'égard des deux Diſciples qui s'en alloient à Emmaus, il le

1. Ep de S. Jean. 1. 1.

il le fit à plus forte raiſon à l'égard de ſes onze Apôtres durant les quarante jours de ſon ſejour ſur la terre, où il les entretenoit du Royaume de Dieu: *loquens de regno Dei.* C'étoit encore pour avoir un témoin de JESUS CHRIST qui pût enſeigner ce qu'il avoit entendu de ſa bouche ſacrée, que quand il fallut remplir la place de Judas, ils declarerent que la principale condition qu'ils devoient conſiderer dans celui qui ſeroit choiſi pour cette place, étoit d'avoir été dans l'Ecole du Sauveur depuis le moment qu'il commença à prêcher: *Oportet ergo ex his viris, qui nobiſcum ſunt congregati in omni tempore quo intravit & exivit inter nos Dominus Jeſus, incipiens à Baptiſmate Joannis uſque in diem quâ aſſumtus eſt à nobis, teſtem Reſurrectionis ejus nobiſcum fieri unum ex iſtis.* Act. 2. 21. Eritis mihi teſtes in Jeruſalem. Act. 1. 8. Vos teſtes eſtis horum. Luc. 24. 48.

Que s'il nous eſt permis de rechercher dans JESUS CHRIST même une raiſon plus ſublime & plus myſterieuſe de la conduite qu'il a tenue toute ſa vie, en inſtruiſant ſes Apôtres par la Parole exterieure & publique plutôt que par une inſpiration ſecrete & interieure, on peut trouver cette raiſon dans la difference des deux Miſſions par leſquelles Dieu a voulu former ſon Egliſe & operer le ſalut de ſes Elus dans le tems, la Miſſion de ſon Fils & la Miſſion de ſon Eſprit, & dans la differente maniere dont ces deux Perſonnes adorables procedent de Dieu dans l'éternité. Car tout ce qui procede de Dieu, dit un grand homme, honore Dieu. Le Fils unique de Dieu procede de la bouche de ſon Pere comme ſa Parole éternelle, vivante, intelligente & conſubſtantielle, *Ego ex ore Altiſſimi prodivi*: & il honore ſon Pere, parce qu'il eſt par ſa proprieté perſonnelle le caractere de ſa ſubſtance & ſon image inviſible. Le S. Eſprit procede du Pere & du Fils, comme l'Eſprit, l'unité & la charité conſubſtantielle de ces deux premieres Perſonnes divines, & il les honore comme le terme adorable & conſubſtantiel de leur amour mutuel, infiniment ſaint, & comme le lien & l'unité ineffable & ſpirituelle du Pere & du Fils.

Dieu pour s'honorer luy-même non ſeulement a fait le monde dont toutes les créatures portent ou la reſſemblance du Créateur ou des veſtiges de ſes perfections; mais il l'a fait par ſa Parole éternelle & par ſon Eſprit: *Verbo Domini cœli firmati ſunt, & Spiritu oris ejus omnis virtus eorum*: & c'eſt, ſi je ne me trompe, pour nous faire remarquer le deſſein qu'il a eu d'honorer les Proceſſions Divines des deux Perſonnes qui procedent de luy, en faiſant ſortir, pour ainſi dire, de luy-même les créatures, qu'il eſt fait mention de ſa Parole & de ſon Eſprit dans l'Hiſtoire de la création: *Dixit Deus* (Et) *Spiritus Dei ferebatur ſuper aquas.* De même dans la nouvelle création, Dieu honore ces Proceſſions éternelles en faiſant concourir à la reparation de l'homme les deux Perſonnes qui procedent de luy. Car le Fils de Dieu & l'Eſprit de Dieu partagent, pour ainſi dire, entr'eux les differentes operations néceſſaires pour la gueriſon de l'homme, c'eſt-à-dire pour la cure de

ces deux grandes playes qu'il s'eſt faites par le peché, l'ignorance & l'erreur dans l'entendement, l'infirmité & la concupiſcence dans la volonté.

Comme le mal étoit entré par l'oreille, la femme ayant écouté la voix du ſerpent, & donné plus de créance à ſa parole qu'à celle de Dieu, il étoit convenable que le remede commençât auſſi par l'oreille, & que l'honneur bleſſé par la credulité folle & injurieuſe de la femme fût réparé par la foy en la parole de Dieu: afin que par ce moien de la foy Chrétienne le remede paſſât juſqu'au cœur par l'inſpiration du bon amour qui devoit réparer l'injure faite à Dieu par Adam, lors qu'il préfera l'amour de ſa femme, à l'amour qu'il devoit à ſon Dieu.

On voit en cela comment l'ordre de la gueriſon eſt proportionné à celui de la maladie; que la Miſſion du Fils & celle du S. Eſprit y concourent dans le même ordre, & que les fonctions qui leur ſont propres à chacun y ſont deſtinées de Dieu dans un ordre pareil, C'eſt à dire, le miniſtere exterieur de la Parole & l'infuſion interieure de l'Eſprit d'amour. Ce ſont deux differentes manieres de parler aux hommes que Dieu employe, & deux ſortes de Docteurs qu'il leur donne pour leur apprendre de nouveau ſa Loy. JESUS CHRIST comme Homme en eſt le Docteur exterieur qui ſe fait entendre aux oreilles du corps & le miniſtere de la parole ſenſible luy convient comme à la Parole de Dieu incarnée: *Ecce Teſtem populis dedi eum, Ducem & Præceptorum gentibus.* Et ailleurs: *Dedit vobis Doctorem juſtitiæ.* Le Saint Eſprit eſt le Docteur & le maître interieur de la même Loy de Dieu, mais qui parle au cœur, ſa maniere d'enſeigner étant l'inſpiration & l'infuſion interieure de l'amour de Dieu, qui luy appartient comme à l'Eſprit de Verité & de Charité: *Spiritus Sanctus docebit vos omnia.... docebit vos omnem veritatem.* Car c'eſt la maniere d'enſeigner la Loy, qui convient à Dieu, de l'enſeigner en la faiſant entrer dans le cœur de l'homme & en la luy faiſant aimer par l'infuſion de ſon amour: & cette maniere appartient auſſi à JESUS CHRIST, mais à JESUS CHRIST reſſuſcité & glorieux dans le Ciel où il n'exerce plus ſa Miſſion, mais où il eſt avec ſon Pere le Principe de la Miſſion du S. Eſprit, qui ſuccede à la ſienne. Ainſi l'exercice de la Miſſion du Fils ſur la terre en qualité de Docteur & de Maître viſible eſt renfermé dans le miniſtere exterieur de la Parole, qui établit la voye & la Tradition de la foy par le moien de l'ouye *Fides ex auditu; auditus autem per Verbum Chriſti:* & la Miſſion du S. Eſprit eſt renfermée dans l'inſpiration interieure, pour former la juſtice de la Foy dans le cœur par l'infuſion de la charité & de ſes autres dons; quoiqu'au commencement de l'Egliſe, elle ait été accompagnée de ſignes exterieurs par une diſpenſation extraordinaire.

Iſai. 55. 4. Joel. 2. 23.

Il eſt donc evident que d'attribuer à une je ne ſçay quelle *lumiere ou vertu*

vertu permanente la connoiſſance du ſens des Ecritures donner aux Apôtres, à l'excluſion de la révélation, ce n'eſt pas ſeulement nier la révélation du ſens des Ecritures, mais encore renverſer en quelque façon la divine economie de l'œuvre de notre ſalut, detruire en partie l'ordre précrit de Dieu dans la diſpenſation de la vie du Verbe Incarné, confondre les fonctions des deux Miſſions par leſquelles Dieu a voulu ſauver l'homme, & ſubſtituer ſans raiſon & ſans fondement l'inſpiration interieure du S. Eſprit à l'inſtruction vocale du Docteur viſible des veritez de la Foy.

On peut ajouter à tout cela que comme le Sauveur étoit particulierement l'Apôtre & le Docteur des Juifs, ce qui le fait appeller par S. Paul *Le Miniſtre de la circonciſion*, c'eſt-à-dire le Diſpenſateur de l'Evangile à l'égard des Juifs circoncis, pour leur faire voir la verité des promeſſes que Dieu avoit faites à leurs Peres, il eſt evident que le capital de ſa Miſſion envers eux & ſa principale fonction en qualité de Docteur, je dis en qualité de Docteur, étoit de leur expliquer par le miniſtere de la parole le vray ſens des Ecritures anciennes, des promeſſes de la loy & des prédictions des Prophetes : & de le conſigner par la même voye à ſes Apôtres pour en perpetuer la Tradition, & pour continuer par eux ſa Miſſion à l'égard des Juifs.

Dico enim Chriſtũ Jeſum Miniſtrũ fuiſſe circumciſionis propter veritatem Dei ad confirmandas promiſſiones Patrum. Rom. 15. 8.

Le Profeſſeur n'a rien compris de tout cela. Il confond tout, il brouille tout, il ſe contredit en tout, il détruit par une réponſe ce qu'il accorde par une autre. Car après être demeuré d'acord de la révélation du ſens de l'Ecriture, faite aux Apôtres, en vertu de ce paſſage de S. Luc, *Dum aperiret nobis Scripturas*; il la leur ôte par cet autre: *Aperuit illis ſenſum, ut intelligerent Scripturas*, en prétendant que ce n'eſt point par révélation, mais par une *lumiere & vertu permanente*. Il ne s'apperçoit pas que ces deux choſes, *Ouvrir les Ecritures*, Et, *Ouvrir l'eſprit pour entendre les Ecritures*, ne s'excluent pas l'une l'autre, mais que l'une ſuppoſe l'autre, & diſpoſe à l'autre.

Luc. 24.

Je m'explique en diſant avec S. Thomas, que révéler c'eſt ôter le voile qui nous dérobe la vue de quelque choſe: *Eſt autem Revelatio, amotio velamenti. Poteſt autem eſſe duplex velamen, unum ex parte videntis: & hoc eſt infidelitas vel peccatum; vel duritia cordis &c. Aliud ex parte rei viſæ, quando ſcilicet res ſpiritualis proponitur alicui ſub figuris rerum ſenſibilium &c.*

In Cap. XII. Ep. 2. ad Corinth.

Il y avoit donc deux ſortes de voiles que notre Seigneur devoit lever pour faire connoître aux Apôtres le vray ſens des Ecritures, l'un du coté des Ecritures mêmes, qui étoit le voile des figures, des ceremonies, des Propheties, qui ne figuroient, ne ſignifioient, ne Prophetizoient que JESUS CHRIST & ſon Egliſe, mais dont l'obſcurité, comme un voile epais, déroboit à la plupart des Juifs l'intelligence de leur veritable ſens. Ce voile étoit figuré par le voile du Temple, dont le déchirement marquoit que par l'accompliſſement des myſteres de la nouvelle Loy, le voile myſterieux des figures de l'ancienne étoit levé. C'eſt ce premier voile que

notre Seigneur levoit aux Apôtres & aux Disciples lors qu'il leur découvroit le sens des Ecritures: *Dum loqueretur & aperiret Scripturas. Et incipiens à Moyse & omnibus Prophetis, interpretabatur illis in omnibus Scripturis quæ de ipso erant.*

Luc. 24. 32. & 27

Mais il y avoit un second voile à lever aux Juifs pour leur donner l'intelligence des Ecritures: C'estoit le voile qu'ils avoient sur l'esprit & sur le cœur, les uns par leur infidelité, leur prévention, leur envie, leur dureté de cœur; les autres par leur grossiereté, leur petitisse d'esprit, leur inapplication, leur acoutumance à prendre tout dans un sens charnel; selon la Lettre qui tue, & non selon l'esprit qui vivifie. S. Paul parle des premiers au ch. 3. de la 2. aux Corinthiens, où il explique comment le voile, que Moyse avoit sur le visage, marquoit que les Juifs, representez par Moyse, auroient un voile sur le cœur, qui les empêcheroit de voir dans les figures de la Loy, JESUS CHRIST qui en étoit la verité & la fin. Après quoy l'Apôtre ajoute que les Juifs avoient encore jusqu'alors l'esprit bouché; que le voile leur étoit demeuré sur le cœur, lors qu'on leur lisoit Moyse & les autres livres de l'ancien Testament, & qu'il ne leur seroit levé que quand ils y chercheroient & y trouveroient JESUS CHRIST en croyant en luy: *Sed obtusi sunt sensus eorum: usque in hodiernum enim diem idipsum velamen in Lectione veteris Testamenti manet non revelatum, quoniam in* CHRISTO *evacuatur. Sed usque in hodiernum diem cum legitur Moyses velamen positum est super cor eorum. Cum autem conversus fuerit ad Dominum, auferetur velamen.*

2. Cor. 3. 14.

A l'égard des Apôtres & de beaucoup d'autres Juifs, dont le cœur n'étoit pas corrompu comme celuy des méchans Juifs, leur grossiereté étoit telle & leur intelligence si charnelle & si bouchée, que lors même que Notre Seigneur leur expliquoit les Ecritures dans les termes les plus clairs & qu'il les appliquoit aux mysteres de sa Passion & de sa Resurrection, ils n'y comprenoient rien. Il les leur a prédits & expliqués trois fois distinctement avant sa mort, En S. Matth. aux chap. 16. 17. & 20. où cet Evangeliste marque que *Palàm ipse loquebatur:* & S. Luc, qui les rapporte aussi, ajoute par l'ordre du S. Esprit, que les Apôtres avoient un voile devant les yeux qui faisoit que leur intelligence n'avoit aucune part à tout ce qu'ils entendoient: *Et ipsi nihil horum intellexerunt, & erat verbum istud absconditum ab eis, & non intelligebant quæ dicebantur:* Et ailleurs; *At illi ignorabant verbum istud, & erat velatum ante eos, ut non sentirent illud.* Après même la Resurrection, lors que l'evenement, qui est le meilleur interprete des propheties, devoit leur avoir ouvert l'esprit, il étoit egalement fermé à l'explication la plus claire & la plus intelligible que N. S. leur faisoit des Ecritures, y ajoutant même les preuves sensibles de sa présence & de ses plaies glorieuses, preuves qui avoient été précédées de la vue

Luc. 18. 34. Idem c. 9. 45.

du ſepulcre vuide, du témoignage des Anges & de pluſieurs autres. Ce n'étoit donc pas faute de révélation qu'ils n'entendoient pas les Ecritures, mais faute d'intelligence. C'eſt pourquoy Notre Seigneur après avoir révélé & aux deux Diſciples ſur les chemin d'Emmaus, & aux Apôtres & Diſciples aſſemblés les Propheties de ſa Paſſion & de ſa Reſurrection, il fallut encore leur ouvrir l'eſprit pour entendre les Ecritures: *Aperuit illis ſenſum ut intelligerent Scripturas.*

Mais il faut remarquer que comme ce ne pouvoit être que par l'infuſion de ſon Eſprit, cela n'appartenoit pas proprement à ſa Miſſion, mais à celle du S. Eſprit. Et en effet ce ne fut qu'après ſa Reſurrection, lors que ſa Miſſion étoit finie, ſon ſejour ſur la terre n'étant qu'un ſejour d'une diſpenſation extraordinaire, auſſi leur parloit-il comme n'étant plus de la terre: *Hæc ſunt verba quæ locutus ſum ad vos, cùm adhuc eſſem vobiſcum.* Et de plus ce qu'il fit en cela à l'égard de ſes Apôtres, n'étoit que comme un prélude de la Miſſion du S. Eſprit, qui devoit être envoyé ſur toute l'Egliſe, & qui devoit ouvrir l'eſprit à tous les Fideles pour leur faire entendre ſpirituellement ce qu'ils n'avoient entendu juſqu'alors que d'une maniere charnelle: c'eſt ce que dit S. Thomas ſur le 3. Chap. de la 2. aux Cor. où il remarque que ce ſecond voile, qui eſt ſur les yeux, a été levé par JESUS CHRIST, *In mittendo Spiritum Sanctum in corda credentium, ut intelligerent ſpiritualiter quod Judæi carnaliter intelligunt. Et hoc velamen removit cùm aperuit eis ſenſum ut intelligerent Scripturas.* Lucæ ult. Luc. 24. 44.

L'ouverture de l'eſprit n'eſt donc pas, encore un coup, pour ſuppléer à la révélation mais pour entendre le ſens de la révélation, *ut intelligerent*, & on ne doit pas ſubſtituer l'une à l'autre. Autre choſe eſt ouvrir le livre, ce livre ſeçelé durant tout le tems de la loy; autre choſe, ouvrir l'eſprit pour lire dans ce livre, & avoir des yeux éclairés pour entendre les myſteres qu'il renferme: ce que S. Paul appelle, *Spiritum ſapientiæ & revelationis in agnitione ejus* (CHRISTI) *illuminatos oculos cordis.* Et il y a autant de difference, dit S. Auguſtin, entre l'un & l'autre, qu'il y en a entre la doctrine du Maitre & l'intelligence du Diſciple: Car notre Seigneur commença par ouvrir l'eſprit de ſes Apôtres & enſuite il les enſeigna: *Ait enim Evangelium, Tunc aperuit eis ſenſum, ut intelligerent Scripturas, & dixit illis. Quid autem illis dixerit, ibi legitur. Sed ideò ceperunt quod dixit, quia unde caperetur aperuit.* Eph. 1. 17. Auguſt. in Pſal. 118. Serm. 17 N. 3.

Si on veut entendre le même Saint Docteur s'expliquer encore plus au long ſur ce ſujet, on peut lire ſa lettre ou ſon Traité *De Unitate Eccleſiæ contra Donatiſtas* chap. 10. Ce Saint y explique avec ſoin les paroles que notre Seigneur dit à ſes Apôtres auſſi toſt après leur avoir ouvert l'eſprit, & il y fait voir comment le Sauveur leur avoit fait voir clairement le ſens des Ecritures anciennes, qui prophetiſoient les myſteres du ſalut, ac-

complis en ſa perſonne, & en ſuite l'établiſſement, la ſanctification & l'univerſalité de l'Egliſe, qui alloient ſuivre la Miſſion du Saint Eſprit. Ce grand Docteur y compare chaque partie des paroles du Sauveur avec quelques unes de celles des Pſeaumes. Il y parle ainſi de cette explication ou révélation. *Audiamus ipſum Verbi vocem ore propria carnis expreſſam.... Ipſum caput audiamus veriſſimum Demonſtratorem corporis ſui*, pour faire voir que rien n'eſt plus clair ni plus demonſtratif que cette révélation du ſens de cette partie de l'Ecriture, pour prouver la Mort, la Reſurrection, la meſſion des Apôtres par toute la terre & l'univerſalité de l'Egliſe: *Quid hac voce veracius? Quid divinius? Quid manifeſtius?* Il aſſure que ces preuves, tirées de l'Ecriture ancienne, ſont plus fortes & plus convaincantes que les apparitions qu'il avoit faites à ſes Diſciples & que l'aſſurance de la verité de ſa Reſurrection qu'ils ſe donnoient à eux mêmes en le voyant de leurs yeux & en le touchant de leurs mains, puis que non obſtant celleſci ils doutoient encore, & qu'il les affermit par cette révélation du ſens des Propheties: *Sed dubitantes Diſcipulos, quamvis conſpecto & contrectato ejus corpore, majore documento Scripturarum voluit confirmare, quàm quod ſeipſe viſibilem atque palpabilem mortalium ſenſibus admovebat.*

Pour ne pas donner la peine au Lecteur de chercher cet endroit dans S. Auguſtin, il faut en tranſcrire icy quelque choſe: "*Numquid & hoc* „*obſcurè dictum, aut anigmatis velamento inumbratum eſt, quod ipſe Chri-*
Luc. 24. 46. „*ſtus dixit*: Quia ſic ſcriptum eſt & ſic oportebat &c.... *Si obſcurum*
Pſ. 56. 5. „*eſt*, Dormivi conturbatus; *numquid obſcurum eſt*, Quia oportebat
Pſal. 107. 6. & 56. 6 „Chriſtum pati? *Si obſcurum eſt*, Exaltare ſuper cælos Deus; *numquid* „*obſcurum eſt*, Et reſurgere tertia die? *Si obſcurum eſt*, Et ſuper omnem „terram gloria tua; *numquid obſcurum eſt*, Et prædicari in nomine ejus „pœnitentiam, & remiſſionem peccatorum per omnes gentes? *Si ob-*
Pſ. 49. 1. „*ſcurum eſt*, Deus Deorum Dominus locutus eſt, & vocavit terram à „ſolis ortu uſque ad occaſum; *numquid obſcurum eſt*, Et prædicari in No- „mine ejus pœnitentiam & remiſſionem peccatorum per omnes gentes... „*Si obſcurum eſt*, Ex Sion ſpecies decoris ejus; *Numquid obſcurum eſt*,
Pſ. 49. 2. „Incipientibus ab Jeruſalem.... *Non ego potuerim in lege & Prophetis &* „*Pſalmis hæc ſcripta cognoſcere? ibi tamen hoc eſſe ſcriptum ille dicit qui Ve-* „*ritas eſt.*"

Voila les Propheties anciennes révélées dans les Pſeaumes: voila quel eſt le ſens veritable de ces Propheties, & c'eſt la Verité même qui le révélé à ſes Apôtres de la maniere du monde la plus claire. Que ſi avant que de leur en faire la révélation, il leur ouvre l'eſprit pour entendre les Ecritures & le ſens qu'il leur en alloit révéler, comme S. Auguſtin le remarque au même endroit, c'eſt que ce n'eſt pas aſſez d'avoir devant ſes yeux

les

les objets les plus visibles, si on n'a des yeux capables de les voir; si on ne les ouvre; si la force n'en est proportionée à l'objet. C'est enfin qu'il y a grande difference entre *Aperire Scripturas*; &, *Aperire sensum ut intelligerent Scripturas*. Le premier est une prérogative qui ne convient qu'aux Apôtres & aux Disciples que JESUS CHRIST a instruits de sa propre bouche; & à qui il a révélé luy-même le sens des Ecritures; le second est le don de l'intelligence, qui se communique tous les jours aux Fideles qui s'en rendent dignes par la priere, l'étude, l'amour de la verité, l'application & de saints desirs, ou à ceux dont Dieu se veut servir pour éclairer l'Eglise. On ne peut demander maintenant à Dieu des révélations pour entendre le vray sens des Ecritures; mais on peut & on doit demander à Dieu la lumiere de l'intelligence, sur tout en certaines occasions. L'Eglise la demande dans ses Conciles, & ses Enfans la demandent aussi pour elle, quoi qu'elle luy ait été promise par JESUS CHRIST pour connoître la révélation des veritez de la Foy qu'elle doit proposer à croire aux Fideles. Les particuliers la doivent aussi demander pour eux-mêmes quand ils ont obligation de l'enseigner ou de la prêcher aux autres. Et le Pape S. Leon le Grand au commencement de sa celebre Lettre à Flavien contre Eutyche, reproche à cet Hérésiarque, que dans ses doutes il n'avoit point eu recours aux Saintes Ecritures, qu'il n'en avoit ni cherché ni compris le sens renfermé dans la Tradition du Symbole, & qu'il n'avoit pas voulu travailler à mériter la lumiere de l'intelligence. Comme c'est à ce dernier don que le Professeur veut reduire les Apôtres pour l'intelligence des Ecritures, en leur ravissant la révélation de leur veritable sens, c'est à ceux qui sont les depositaires de la doctrine de la Foy & des Ecritures de juger, si cette doctrine n'y est pas directement contraire. Lettre 10. ou 24.

Voilà un article trop long & où il y a peu d'ordre; je le voy bien: je le donne comme il m'est venu, n'ayant pas le tems de le faire ni plus court ni dans un meilleur ordre.

VII. REPONSE DU PROFESSEUR.

„ 7. Comme toute Ecriture Sainte est essentiellement la révélation d'un sens, il „ est vrai generalement que le sens de l'Ecriture sainte est révélé, mais il ne paroît „ pas qu'on puisse dire également qu'il est révélé quel est le sens de toute l'Ecri„ture Sainte. L'Apocalipse, par exemple, est une Ecriture Sainte, & la révé„lation d'un sens que JESUS CHRIST a donné à S. Jean: & pourtant il semble „ qu'on peut dire qu'il n'est pas révélé quel est le sens de l'Apocalipse. Je ne sçay „ pas même, si on est obligé de dire que S. Jean ait connu tout le sens, car un sens „ peut être révélé de la part du révélant & de l'Ecriture révélante, sans que per„sonne d'autre le connoisse.

EXAMEN DE LA VII. REPONSE.

J'avoue que je ne suis pas assez intelligent pour comprendre ce qu'il

veut dire que *toute l'Ecriture Sainte eſt eſſentiellement la révélation d'un ſens:* Je comprens bien que toute Ecriture Sainte eſt eſſentiellement la Parole de Dieu, que Dieu ſe fait entendre comme il luy plaiſt aux Ecrivains ſacrés, & que ceuxci expliquent chacun en leur langue ce que le S. Eſprit leur dicte. Mais pour empêcher que M. le Profeſſeur ne batte inutilement la campagne ramenons-le à l'état de la queſtion dont il s'écarte toujours de cent lieues: & prions-le de ſe ſouvenir qu'entre les choſes que Dieu a révélées dans les Ecritures il n'eſt icy queſtion que des propoſitions qui renferment des dogmes de foy. Or une propoſition de cette nature eſt compoſée de mots, dont chacun a ſa ſignification, & qui tous enſemble forment la propoſition même. On peut par conſequent concevoir dans une telle propoſition trois ſortes de ſens. 1. Celuy de chaque mot en particulier. 2. Le ſens literal & hiſtorique de la propoſition. 3 Le ſens de la verité ou du myſtere de la foy. Je demande donc au Profeſſeur lequel de ces trois ſens il prétend être eſſentiellement révélé dans une propoſition de foy dès là qu'elle eſt dictée par le S. Eſprit, & qu'elle eſt Ecriture Sainte. Eſt-ce le ſens de chaque mot en particulier? Non ſans doute, & il l'avoue luy-même dans ſa 3. réponſe à l'objection. Eſt-ce le ſens Literal de la propoſition, c'eſt-à-dire celuy qui reſulte naturellement des mots pris dans leur ſignification propre & ordinaire? Cela ne peut être, puiſque dans certaines propoſitions révélées le ſens propre qui reſulte des mots pris dans leur ſignification ordinaire, eſt faux, & plus que faux, comme dans celleci: *Ego ſum vitis.* Et dans les autres, dont les mots doivent être pris en leur propre ſignification, il ne faut point de révélation pour en connoître le ſens, puiſque c'eſt celuy qui ſe fait ſentir d'abord qu'on lit la propoſition, comme dans celleci: *Ego & Pater unum ſumus*; & cette autre, *Pater major me eſt.* Ces propoſitions ſont révélées, je dois croire que JESUS CHRIST & ſon Pere ſont un, & que ſon Pere eſt plus grand que luy, quand je n'en ſaurois pas le ſens. Ceux qui entendoient notre Seigneur dire ces paroles, & qui croioient que tout ce qu'il diſoit étoit infailliblement vrai, ne doutoient pas qu'elles ne fuſſent vraies, quoi qu'ils n'en compriſſent pas encore le ſens. Ainſi ces deux propoſitions étoient révélées, & le ſens n'en étoit peut-être pas encore révélé, ou au moins on le peut ſuppoſer. Et combien d'autres myſteres de JESUS CHRIST étoient révélés dans la Loy, dans les Pſeaumes & dans les Prophetes, ſans que le ſens en fut révélé? Ce n'eſt donc pas non plus le troiſiéme ſens qui eſt eſſentiellement révélé, car s'il entendoit dans ce ſens que *toute Ecriture Sainte eſt eſſentiellement la révélation d'un ſens*, il tomberoit dans l'erreur des derniers hérétiques, qui ne croient pas la Tradition neceſſaire pour ſavoir le vray ſens de l'Ecriture.

Ce

Ce que le Professeur ajoute, Que *le sens peut être révélé de la parte du révélant & de l'Ecriture révélante, sans que personne d'autre le connoisse*, ne fait rien à la question, puisque dans cette supposition même s'il est vray qu'on ne connoîtroit pas le sens révélé, il ne laisseroit pas pour cela d'être révélé, ou pour parler comme luy, il seroit révélé quel est le sens de l'Ecriture. Et c'est en cecy que consiste uniquement l'état de la question, & non pas si celuy-ci ou celuy-là connoit cette révélation. Ainsi, que les Prophetes, & S. Jean même, aient connu, ou non, ce qu'ils ont écrit, cela ne sert de rien au Professeur. Il doit seulement prendre garde s'il n'y a point un peu de temerité à luy de douter que S. Jean ait connu tout le sens de son Apocalipse. Je say bien au moins que ce n'est pas le sentiment du dernier Commentateur de ce livre divin, Mr. l'Evêque de Meaux, qui a des sentimens bien plus avantageux de ce grand Apôtre, puisqu'il nous assure que S. Jean a reçu l'esprit & tous les Prophetes & de tous les hommes envoyés de Dieu, pour écrire ce livre admirable; qu'il ne faut pas s'imaginer que ce nouveau Prophete soit seulement un imitateur des anciens: "Tout ce qu'il en allegue, (dit-il) il le révéle, „il y fait trouver l'original même de toutes les Prophecies, qui n'est au„tre que JESUS CHRIST & son Eglise. Poussé du même instinct qui „animoit les Prophetes, il en pénétre l'esprit, il en détermine le sens, „il en révéle les obscurités, & il y fait éclater la gloire de JESUS CHRIST „ toute entiere.

Et pour ce qu'avance le Professeur, *qu'on peut dire qu'il n'est pas révélé quel est le sens de l'Apocalipse*, pour le remettre encore dans le chemin, je le prie de se souvenir que quand il est question du sens des Ecrits prophetiques, il y faut distinguer ce qui regarde le fond de la Religion, comme les propheties de la venue du Messie, de la dispersion des Juifs & de la conversion des gentils; d'avec les propheties qui ne regardent pas le dogme, mais l'édification; ni la substance de la Religion, mais ses accessoires. Comme à l'égard du sens des premieres tous les Peres, qui en ont écrit se trouvent uniformes, à remonter depuis nous jusqu'au siecle de S. Jean, on ne peut douter que ce sens ne soit révélé. On en peut voir des exemples dans la savante Préface de l'Illustre Interprete que je viens de nommer. mais à l'égard des propheties de la seconde espece, on ne sauroit dire que le sens en soit révélé, puisque les saints Peres, qui en ont recherché le sens, declarent qu'ils n'apportent sur cela que leurs conjectures, & qu'ils ont cru avoir la liberté de suivre leurs pensées, sans préjudice de la Tradition ni de la foy. Or la question entre le Professeur & l'Auteur de l'Avis ne roule & ne doit rouler que sur le sens des dogmes de la foy consignez dans les Ecritures.

VIII. RE'PONSE DU PROFESSEUR.

" On pourroit demander à l'Auteur de l'Avis, si Dieu a révélé à S. Jerôme ou
" à son Eglise, que les mots latins de la Vulgate ont une tel signification ou un tel
" sens. S'il répond que non, comme il doit, l'on a donc pu dire qu'il n'est pas
" révélé quel est le sens de l'Ecriture sainte, entendant par l'Ecriture sainte la vulga-
" te, dont l'Eglise d'Occident se sert universellement.

EXAMEN DE LA VIII. RE'PONSE.

Trois Sophismes, qui viennent ou d'une mauvaise foy inexcusable, ou d'une grande ignorance. 1. Il substitue aux Ecrivains sacrés dont il est question & qui seuls ont été inspirés de Dieu, un Interprete du 4. & 5. siecle dont il ne s'agit point, & dont l'Ouvrage, en ce qui est de luy, n'est point dicté par le S. Esprit. 2. Il substitue la signification des mots au sens de l'Ecriture, c'est à dire ce qui n'est point révélé, de l'aveu de tout le monde, à ce qui est certainement révélé, au moins pour ce qui concerne les dogmes de la foy. 3. Il substitue une seule version de l'Ecriture, à l'Ecriture même, dont on a du parler en faisant abstraction de toutes versions. Enfin voila une consequence bien tirée : La signification des mots de la version de S. Jerôme, ou de la Vulgate d'aujourd'hui, n'est point révélée : Donc le sens de l'Ecriture sainte n'est point révélé, ou, il n'est point révélé quel est le sens de l'Ecriture sainte. Il ny a que cinq ou six termes dans cet enthimeme, la consequence en est fausse par toutes les regles, le consequent est encore plus faux & est même hérétique, au moins dans l'expression. Cela ne vaut pas la peine d'en parler. Je ne veux pas luy faire de procès sur ce qu'il parle de la Vulgate, comme si S. Jerôme en étoit le premier Auteur, au lieu qu'il n'a fait que la corriger.

RE'PONSE DU PROFESSEUR.

" On opposera peut-être que Dieu inspirant aux Ecrivains sacrés les Ecritures sain-
" tes, il leurs révéloit quels étoient leurs sens.

EXAMEN.

Eh qui s'aviseroit jamais de vouloir combattre ce qui n'est point en question? Il ne s'agit point si Dieu a révélé à celuici, ou à celuilà, le sens de l'Ecriture sainte; mais si on peut dire en general *qu'il n'est point révélé quel est le sens de l'Ecriture sainte*, ce qui exclut toute révélation du sens de l'Ecriture.

RE'PONSE.

" Je répond 1. qu'il n'est pas necessaire que tous les Ecrivains sacrées ayent enten-
" du les sens des Ecritures inspirées : il suffit que l'Eglise, pour laquelle ces Ecritures
" étoient destinées, fût les entendre & interpreter infailliblement.

Je

" Je répond 2. que quoique le ſens de l'Ecriture ſainte auroit été révélé aux Ecri-
" vains ſacrés, il ſeroit toujours vrai de dire, que préſentement il ne nous reſte
" plus, que l'application du ſens révélé, qui n'eſt pas une révélation.

EXAMEN.

Parleroit-on autrement ſi on avoit deſſein d'exclure la révélation du ſens de l'Ecriture? Car dans la 1. Réponſe en ſuppoſant qu'il n'a point neceſſairement été révélé à tous les Ecrivains ſacrés, il ne paroit point reconnoitre une révélation faite à d'autres, mais on diroit avec fondement qu'il croit qu'après l'inſpiration des Ecritures, l'Egliſe n'a plus beſoin que d'être dirigée pour les entendre & interpreter toutes infailliblement: ou bien que l'aſſiſtance promiſe à l'Egliſe ſuppoſe la révélation du ſens de l'Ecriture, qu'elle doit chercher, ou dans l'Ecriture même, ou dans la Tradition.

Et dans la 2. Réponſe, en ſuppoſant que le ſens de l'Ecriture auroit été révélé aux Ecrivains ſacrés, il dit qu'il ne reſte plus que l'application, ſans nous dire comment cette révélation-là viendra à la connoiſſance de l'Egliſe. Car une inſpiration interieure & ſecrete n'eſt pas ceque nous cherchons, il nous faut trouver une révélation vocale, qui ait pu paſſer juſqu'à nous par le canal de la Tradition. Et s'il faut ſelon luy chercher ſeulement dans l'Ecriture cette révélation faite aux Ecrivains ſacrés, ſans qu'on ait beſoin de la Tradition, le voila encore une fois dans le ſentiment des novateurs, qui ſoutiennent que l'Ecriture ſuffit, ſans refuſer neanmoins d'admettre l'application de l'Egliſe en quelque maniere, au moins ſelon le ſentiment de quelquesuns.

REPONSE.

" Quelqu'un pourroit encore faire cette objection: Si l'on peut dire qu'il n'eſt pas
" révélé quel eſt le ſens de l'Ecriture Sainte, par ce que nous n'avons pas une révéla-
" tion préſente, qui dit quel eſt le ſens révélé, il ſemble qu'on pourra dire auſſi, que
" le ſens de l'Ecriture Sainte n'eſt pas révélé; par ce que nous n'avons pas une révé-
" lation préſente du ſens révélé.

" On répond, que comme nous avons préſentement l'Ecriture Sainte, au moins
" en copie authentique & permanente, & que comme l'Ecriture Sainte eſt eſſentiel-
" lement la révélation d'un ſens, on peut dire: Le ſens de l'Ecriture Sainte eſt révélé.
" Mais la révélation qui a eſtez faite aux Apôtres ſur la qualité du ſens ne nous eſt pas
" préſente, comme l'Ecriture Sainte, puis que nous ſavons ſeulement par Tradition
" qu'elle a eſté faite."

EXAMEN.

Voilà l'objection qui ſemble au moins la plus claire qu'il ſe ſoit faite: mais y répond-il? Point du tout. Il la laiſſe dans toute ſa force, & ſes ré-

ponſes ne ſont que la fortifier. Car tout ce qu'il accorde comme à regret dans ſa réponſe, eſt que le ſens de l'Ecriture Sainte eſt révélé, en tant que *l'Ecriture Sainte eſt eſſentiellement la révélation d'un ſens*, ce qui eſt inſoutenable, ou plutoſt inintelligible, comme je l'ay fait voir, en montrant quant à la ſignification des mots & au ſens literal & grammatical des Propoſitions, que ce n'eſt pas de quoy il s'agit, ni une matiere de révélation: & que quant au ſens dogmatique & Theologique des Propoſitions de Foy, c'eſt exclure la neceſſité de la Tradition & tomber dans l'erreur des Héréti-ques.

Mais puiſque luy-même veut bien que S. Jean n'ait pas connu tout le ſens de l'Apocalipſe, ce qu'il doit à plus forte raiſon dire des anciens Prophetes, à l'égard d'une partie au moins de leurs Propheties; je luy demande encore un coup comment cette partie, qui étoit Ecriture Sainte, étoit eſſentiellement la révélation d'un ſens. Ce poſte aſſurément n'eſt pas tenable, & je luy conſeille de ne s'y pas opiniâtrer. Qu'il liſe plutôt la belle & lumineuſe Préface de M. l'Evêque de Meaux ſur l'Apocalipſe. Il y apprendra: "Que la conduite du S. Eſprit dans les Propheties eſt un grand „myſtere. Dieu qui excite, quand il luy plaît, l'eſprit des Prophetes, „par la ſuite du même myſtere excite auſſi quand il luy plaît l'eſprit de ceux „qui les doivent entendre. Quelquefois même une prédiction révélée à „un Prophete, ſelon l'ordre de la providence a beſoin d'un autre Prophete „pour l'expliquer. Ainſi Daniel, l'homme de deſirs, jeûnoit & prioit „pour entendre ce que Dieu avoit révélé à Jeremie ſur les ſeptante ans de „la captivité de ſon peuple."

On trouve une partie de ce paſſage & du ſuivant rapportée par le Profeſſeur dans ſa Lettre. Mais il n'a pas vu combien il luy eſt contraire

Cette prophetie étoit ſans doute partie de l'Ecriture Sainte. Elle étoit inſpirée du S. Eſprit. Elle étoit l'objet de la Foy de ceux qui la connoiſſoient inſpirée de Dieu avant Daniel. Mais le ſens en étoit-il alors révélé? Je le defie de le ſoutenir: & de continuer de dire, que toute Ecriture eſt eſſentiellement la révélation du ſens dont il eſt queſtion.

M. l'Evêque de Meaux dit encore plus. Car il fait voir, "que ſouvent „les prophéties ne ſont pas entendues dans le tems même qu'elles s'accom-„pliſſent, & qu'il eſt quelquefois du deſſein de Dieu qu'elles ne ſoient pas „entendues alors. Le même Eſprit qui préſide à l'inſpiration des Prophe-„tes, préſide auſſi à leur interpretation. Dieu les inſpire quand il veut, „& il en donne auſſi quand il veut l'intelligence: les perſonnes même en qui „s'accompliſſent les propheties, bien plus, celles qui en ſont l'accompliſ-„ſement & l'execution n'en entendent pas toujours le myſtere, ni l'œuvre „de Dieu." Ce Prélat en apporte pluſieurs preuves, entr'autres ce qui ſe paſſa à l'entrée triomphante de Notre Seigneur dans Jeruſalem, ce que firent ſes Diſciples au ſujet de l'aſneſſe & de l'aſnon, le cry myſterieux d'*Hoſanna* &c. le tout conformement à la prophetie de Zacharie ix. 9. Car

ni

ni le peuple, ni *les Disciples de* JESUS *eux mêmes*, dit S. Jean, *ne connurent point tout cela: mais quand* JESUS *fut glorifié, alors ils se ressouvinrent que ces choses étoient écrites de luy, & qu'ils luy avoient fait toutes ces choses.* Joan. 12. 16.

Ce que le Professeur dit dans sa Réponse, *Que nous avons l'Ecriture Sainte au moins en copie authentique & permanente*, est une maniere de parler qui merite explication. Quand il parle de copie, c'est par rapport aux originaux de l'Ecriture: & il doit savoir qu'il y a deux sortes d'originaux: 1. Les originaux authographes, écrits par les Prophetes, les Apôtres, & les autres Ecrivains Sacrés de leur propre main. 2. Le texte de l'Ecriture dans la langue originale dans laquelle ils ont esté écrits, tel qu'est l'Hebreu pour la pluspart des livres de l'ancien Testament, & le Grec pour ceux du nouveau. Or quand ou parle dans l'Eglise & dans les Ecoles des originaux de l'Ecriture, c'est toujours en ce dernier sens qu'on en parle, & jamais dans le premier. Comme donc nous avons dans l'Eglise ces Originaux, c'est-à-dire, l'Ecriture dans ses langues originales, ce n'est pas trop bien parler que de dire que nous avons l'Ecriture Sainte en copie authentique, puis que c'est faire entendre que nous n'avons plus les textes originaux de l'Ecriture; quoiqu'il soit vrai que nous les avons, & que par consequent on doit dire que nous avons les originaux selon l'usage ordinaire où l'on prend ce mot. Et il ne faut pas qu'il s'imagine que le Concile de Trente en declarant authentique la Vulgate, ait voulu nous faire entendre que les originaux ne le sont pas. Car les plus habiles Jesuites, pour ne luy citer point d'autres témoins, Bellarmin, Salmeron, Serrarius, Bonfrerius, Palavicin, &c. luy rendront témoignage que le Concile n'a pas eu dessein en cet endroit de comparer la Vulgate Latine avec l'Hebreux & le Grec que S. Jerôme appelle *la source Hebraique, la verité Hebraique, la verité Grecque, l'autorité Grecque.* &c. mais avec d'autres versions latines dont il y avoit une multitude innombrable, & entre lesquelles elle a choisi la plus ancienne, la plus pure, la plus autorisée pour la mettre entre les mains des fideles & dans l'usage commun de l'Eglise. Le Professeur doit donc dire absolument que nous avons l'Ecriture Sainte, tant par ce qu'elle consiste plus dans le sens que dans la Lettre, que par ce qu'en quelque langue qu'elle soit elle est également la parole de Dieu, quand tout y est conforme à la verité, & que rien n'y est alteré de propos deliberé & à dessein pour le fond & la substance de la religion. J'ajoute que quand il voudra parler des autres langues qui ne sont pas originales, il fera bien de dire *versions*, & non pas *copies*.

A la fin de l'article que j'examine, il dit que *la révélation faite aux Apôtres sur la qualité du sens de l'Ecriture ne nous est pas présente comme l'Ecriture Sainte puis que nous savons seulement par Tradition qu'elle a été faite.* 1. Il nous

donne sans y penser ce qu'il ne nous veut pas donner. Car s'il est vray qu'il ait été fait aux Apôtres une *révélation sur la qualité du sens de l'Ecriture*, il a donc été révélé quel est le sens de l'Ecriture : à moins qu'il n'ait oublié ce qu'on apprend en Logique que, *Qualitas est id à quo res talis denominatur.*

2. Je croi avoir suffisamment fait voir plus haut que la Parole de Dieu qui nous vient par la Tradition, ne nous est pas moins présente que celle qui nous vient par l'Ecriture, & que la Tradition même ne cede pas à l'Ecriture en ce point; comme dans les Villes & les Republiques, où les peuples se gouvernent par le droit écrit & par la coutume, celle-ci n'est pas moins présente que l'autre, & l'est même beaucoup plus. Aussi pourroit-on dire que la Tradition à une présence plus ancienne & plus publique, plus promte & plus sûre, plus vive & plus animée, plus étendue & plus universelle, que l'Ecriture. L'Ecriture Sainte n'a pas toujours été, ne s'est pas toujours trouvée par tout, n'a pas toujours été présente a tous; au lieu que le caractere de la Tradition Apostolique, qui nous a transmis la connoissance des dogmes de la foy necessaires au salut, c'est *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est; hoc est enim verè propriéque Catholicum.* Depuis même que l'Ecriture a été donnée à l'Eglise, c'est par la Tradition que l'Eglise l'a reçue, qu'elle a reconnu la révélation & la divinité des livres qu'elle a donnés pour authentiques, qu'elle a jugé de son veritable sens. C'est par la Tradition qu'elle a rendu présentes les verités du salut à ceux qu'elle a enfantés à JESUS CHRIST dans son sein: car tout le monde sçait que durant plusieurs siecles le symbole, qui est l'abregé des Ecritures, ne se donnoit aux cathecumenes que de vive voix, & qu'il étoit defendu de l'Ecrire: *Nec ut eadem verba symboli teneatis ullo modo debetis scribere, sed audiendo perdiscere; nec cum didiceritis scribere, sed memoriâ semper tenere atque recolere.* C'est ainsi que S. Augustin parloit aux cathecumenes dans la ceremonie, qui s'appelloit la Tradition du symbole. *Non licet scribi*, dit-il encore au même lieu.... *audiendo symbolum discitur, nec in tabulis, vel in aliqua materia, sed in corde scribitur.* Il est donc certain que la révélation qui est écrite dans le cœur & sur la langue de tous les fideles de tous les siecles & de toutes les parties du monde est sans comparaison plus présente, que celle qui ne subsiste que par l'Ecriture.

Vincent. Litin. c. 3.

Aug. Serm. 212. in Traditione Symboli.

RE'PONSE.

„ Mais, demandera quelqu'un, en quoy donc consiste la force du troiziéme argu-
„ment, que l'auteur de l'addition oppose à ceux qui attaquent les Constitutions
„ d'Innocent X. & d'Alexandre VII. Voila son raisonnement: l'Eglise, sans une
„ révélation présente peut avec l'assistance du S. Esprit marquer infailliblement quel
„ est le sens de l'Ecriture Sainte: Elle peut donc aussi avec la même assistance & sans
„ une révélation présente, determiner infailliblement qu'un livre ou une proposition
„ a un sens Heretique. EX-

EXAMEN.

On luy a dejà dit, & puis qu'il y force par ſa hardieſſe à calomnier des gens plus Catholiques que luy, on luy repete, que c'eſt une impoſture & une calomnie de dire qu'ils attaquent les Conſtitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. Ils les ont toujours reçues avec reſpect & avec ſoumiſſion. Ils ont toujours condamné les erreurs des cinq propoſitions dans tous les ſens que l'Egliſe & les Papes les ont condamnées, & nommément *In ſenſu obvio, quem ipſamet propoſitionum verba præ ſe ferunt*, qui eſt le ſens que le S. Siege a declaré avoir été condamné par les Papes, & devoir être condamné par les fideles: *Prout ſenſum illum damnarunt Summi Pontifices Prædeceſſores noſtri, damnatumque haberi voluerunt à* CHRISTI *fidelibus.* On pourroit produire des preuves de cette ſorte de condamnation qu'on en a fait par des Ecrits publiés même avant les Conſtitutions. Mais il ſuffira de mettre icy la declaration que M. Arnauld en fit en 1655. peu de tems après les Bulles, dans ſa *ſeconde Lettre à un Duc & Pair de France* pag. 138. Voicy comme il parle pour luy même & pour ſes amis, & comme on a toujours parlé avec toute la ſincerité poſſible.

Innoc. XII. Breve ad Epiſcopos Belgii 22. Jan. 1694. Idem.

Quel pretexte, dit il, *peut-il reſter à ces mêmes Eccleſiaſtiques* (ſes adverſaires) *de tenir notre foy ſuſpecte? Sont-ce les cinq propoſitions cenſurées? On a declaré, & on declare encore, qu'on les condamne* SANS Y CHERCHER AUCUNE EXPLICATION. *Eſt-ce le ſens de ces propoſitions? On a declaré, & on declare encore, qu'on les condamne* DANS LE SENS PROPRE, NATUREL ET LITTERAL QUE PORTENT LES TERMES.

Et à la p. 135. il déclare encore, *qu'on n'a jamais eu deſſein de ſoutenir ces propoſitions en elles mêmes, leſquelles au contraire ils ont toujours declaré pouvoir être condamnées comme hérétiques, avant même qu'on les eut envoyées à Rome: ainſi que les Ecrits publiés à Paris en* 1649. *&* 1651. *le juſtifient. Et ce qui les a portés à dire devant le Pape qu'elles pouvoient être interpretées en un ſens Catholique, n'étoit que pour porter d'avantage Sa Sainteté à diſtinguer, en les cenſurant* SELON LE SENS NATUREL ET HERETIQUE *qu'elles enfermoient en leurs propres termes, la verité Catholique & la doctrine de S. Auguſtin contre laquelle ils prévoyoient qu'on voudroit abuſer de cette Cenſure.*

Il ajoute p. 136. *Que ces mêmes Docteurs ne ſe ſont jamais mis en peine depuis la Conſtitution du Pape de donner aucune interpretation aux cinq propoſitions cenſurées: mais les ayant* ABSOLUMENT CONDAMNEES DANS LE SENS PROPRE ET NATUREL QUE PORTENT LES TERMES, SANS AUCUNE DISTINCTION, NI RESTRICTION, *ils ont rendu en ce point tout le reſpect qu'ils devoient au S. Siege Apoſtolique.*

Et à l'egard du fait ce Docteur parle ainſi de ſes accuſateurs p. 139. *S'ils n'aimoient que la verité & la pureté de la foy Catholique, & qu'ils euſ-*

ſent un deſir ſincere de la paix de l'Egliſe ſans être pouſſés d'animoſité contre les perſonnes, ne devoient-ils pas avoir été plus que ſatisfaits de la reverence profonde que j'ay témoignée ſur ce fait envers la Conſtitution du Pape, lors que j'ay dit, Que je condamne ſincerement les cinq propoſitions cenſurées en quelque Livre qu'on les puiſſe trouver ſans exception, & par conſequent auſſi bien dans le Livre de Janſenius que dans tout autre où elles ſe trouveront....

N'eſt-ce pas rendre, ajoute-t-il, *un auſſi grand reſpect à la Conſtitution d'un Pape, qu'à un Decret d'un Concile, que de recevoir abſolument ce qu'il a décidé touchant la doctrine, & de laiſſer ſeulement en quelque doute un point de fait... & de proteſter en même tems que ſi elles ſont dans le Livre de Janſenius, on les y condamne, & qu'on ne veut pas même ſur ce ſujet entrer en aucune conteſtation, mais demeurer dans la grande ſoumiſſion que l'on doive aux Conciles mêmes Oecumeniques dans un point de fait, qui eſt celle d'un ſilence reſpectueux; à moins que les violences des adverſaires & une neceſſité inevitable de défendre l'innocence de perſonnes pieuſes & Catholiques contre leurs perſecutions, ne forcent à le rompre.*

Après cela à qui doit-on imputer les troubles & tous les maux, qui ont exercé l'Egliſe ſur ce ſujet depuis plus de quarante ans, & que l'on veut toujours entretenir par les clabauderies de gens faits comme le Sr. Delcourt, ſinon à ceux qui n'ont jamais voulu ſe contenter d'une declaration ſi pleine & ſi accomplie? Qui ſont ceux qui ont empêché que ces conteſtations ne demeuraſſent enſevelies dans un éternel ſilence, ſinon ceux qui n'ont ceſſé de crier, *qu'on attaque les Conſtitutions des Papes*, afin de rendre odieux au S. Siege & aux Puiſſances ceux que ces adverſaires croient avoir intereſt de faire paſſer pour hérétiques, & qui les ont forcés par leurs violences & leurs calomnies à ſe défendre d'une accuſation d'héréſie qu'ils étoient obligés en conſcience de repouſſer de toutes leurs forces.

C'eſt donc pour faire voir la fauſſeté de la nouvelle calomnie du Sr. Delcourt que j'ay tranſcrit ces Extrait, de la Lettre de M. Arnauld. Car c'eſt une calomnie toute nouvelle de vouloir faire croire que les prétendus Janſeniſtes refuſent de condamner les cinq Propoſitions *in ſenſu obvio*. Mais c'eſt en même tems leur juſtification: Puiſque ſi, pour les pouvoir rendre hérétiques, on eſt reduit à ſoutenir les deux paradoxes que le Profeſſeur avance dans l'Addition latine de ſa Theſe, la 1. Que dans la cauſe de Janſenius il n'y entre aucune queſtion de fait, aucune qui ne ſoit de droit: La 2. Que ces Theologiens refuſent de condamner les cinq propoſitions *in ſenſu obvio*, ſi, dis-je, on n'a plus d'autre moien que celui-là pour les traiter d'hérétiques, il n'y a perſonne qui ne voye l'impuiſſance où ſe trouvent ces temeraires accuſateurs, de prouver en aucune maniere le crime d'héréſie qu'ils imputent à des Catholiques avec tant d'aſſurance & d'obſtination.

Venons

Venons maintenant au raisonnement du Professeur : & pour le mettre dans tout son jour, donnons luy quelque forme. Voyons le syllogisme qu'il a du mettre dans la bouche de ses adversaires, afin de mieux voir comment il y a du ou voulu répondre. Voicy l'objection en forme toute composée de ces propres termes.

Si non est revelatum quis sit sensus obvius famosarum quinque propositionum aut Augustini Iprensis, non potuit Ecclesia infallibiliter determinare sensum obvium quinque propositionum, ex Augustino Iprensi excerptarum, esse hæreticum.

Atqui non est revelatum quis sit sensus obvius famosarum V. Propositionum aut Augustini Iprensis.

Ergo Ecclesia non potuit infallibiliter determinare sensum obvium V. Propositionum, ex Augustino Jansenii excerptarum, esse hæreticum.

Ses adversaires auroient été fort impertinens, s'ils avoient fait ce raisonnement, & qu'ils luy eussent donné une forme si défectueuse : & il y a ou beaucoup d'ignorance ou beaucoup de mauvaise foi, de les faire raisonner de cette maniere. C'est l'un & l'autre. Car c'est la coutume & le dessein perpetuel de ceux qui le mettent en besogne, de mêler la question de droit avec la question de fait, la proposition principale, qui est matiere de foy, avec une proposition incidente qui ne peut appartenir à la foy, n'en étant rien dit ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition.

De ce défaut il en naist un autre bien plus considerable. C'est qu'il veut faire dépendre l'infaillibilité de l'Eglise a déterminer qu'une proposition est hérétique dans son sens naturel, de la révélation d'un fait de nos jours. Il devoit donc nier absolument la majeure comme renfermant une condition, non seulement déraisonnable, mais hérétique, puisqu'en faisant dépendre l'autorité infaillible de l'Eglise pour la décision des points de foy, d'une condition impossible, c'est ne pas reconnoître en elle cette autorité. Ou bien il falloit démêler la majeure de ce syllogisme conditionel, composé d'un antécédent & d'un conséquent, en séparant d'abord dans l'antécédent la proposition incidente qui concerne le fait, de la proposition principale qui est de droit & qui seule peut se trouver révélée dans l'Ecriture ou dans la Tradition : & faire en suite la même séparation dans le conséquent de cette majeure.

La majeure ainsi reduite au droit, la mineure & la conclusion y devoient par conséquent être pareillement reduites. Après quoy on auroit pu porter un jugement clair de la verité ou de la fausseté du syllogisme. Car la majeure reduite au droit peut être distinguée : si on prétend qu'afin que l'Eglise puisse déterminer infailliblement que le sens naturel d'une proposition est hérétique, il est necessaire que le sens naturel soit révélé explicitement, en luy même & dans ses propres termes, cela est faux,

comme on l'a dit dans le Premier Avis. Si on croit neceſſaire qu'il ſoit révélé implicitement & dans la verité contradictoire, cela eſt vray. Car c'eſt une regle reçue dans cette matiere, & evidente en elle-même, que quand l'affirmation de l'une des contradictoires eſt révélée dans l'Ecriture, la negation de l'autre contradictoire y eſt auſſi formellement révélée. C'eſt pourquoy dès qu'une propoſition eſt la contraire ou la contradictoire d'une verité révélée dans l'Ecriture, elle eſt hérétique & l'Egliſe dit anatheme à quiconque la ſoutient.

Encore donc que le ſens naturel (*ſenſus obvius*) des cinq propoſitions n'ait jamais été révélé explicitement, en luy-même, & en propres termes, ni dans l'Ecriture, ni dans la Tradition : il ſuffit qu'il ſoit contraire à une verité de foy expreſſément révélé pour être declarée hérétique, parce qu'il eſt implicitement révélé dans la verité contradictoire, comme en étant la negation.

Nôtre Profeſſeur n'avoit garde de débroüiller tout cela. Son intereſt & ſon but au contraire étoient de tout brouiller & de fourrer par tout ſa propoſition de fait, pour tâcher de la traveſtir par une folle imagination en queſtion de droit, & d'en faire enſuite un dogme de foy dont on ne pût douter ſans être hérétique & reprouvé de Dieu & des hommes. Mais en s'efforçant de charger les autres d'erreurs il s'en eſt chargé luy-même. Car c'eſt luy qui a bâti l'objection comme elle eſt, & qui dans ſa majeûre y a inſeré cette conſéquence hérétique qui fait dépendre l'infaillibilité de l'Egliſe de la révélation d'un fait nouveau & du ſens d'un livre in folio de deux ou trois mille pages écrites il y a 60. ans. C'eſt luy qui a laiſſé paſſer, ſans contradiction, cette propoſition d'une ſi pernicieuſe conſéquence, & qui ne l'a pas laiſſé paſſer par mégarde, mais à deſſein. Car ſon deſſein étant de prouver que les cinq propoſitions ont été déclarées hérétiques *in ſenſu obvio*, non ſeulement en elles mêmes, mais comme extraites de Janſenius, comme le commencement de ſa Theſe & toute la ſuite le font voir, il luy a fallu mettre ce fait incident dans ſon objection, & le laiſſer paſſer dans ſa Réponſe. Ainſi ſans diſtinguer le mot de révélation, comme il a voulu faire depuis, & en avouant l'antécédent de la majeure conditionelle, il s'eſt uniquement attaché à en nier le conſéquent.

Mais pour mieux juger de ſa réponſe il la faut tirer du chaos & y repandre quelque lumiere en la mettant en forme, auſſi bien que l'objection. Voicy le ſyllogiſme qu'il a du former pour combattre le conſéquent & la conſéquence, en accordant l'antécédent : *Si Eccleſia eſt infallibilis in deſignandis Scripturæ ſenſibus, licet non ſit revelatum quis ſit Scripturæ ſenſus, poteſt etiam eſſe infallibilis in determinando, ſenſum obvium* V. *Propoſitionum ex Auguſtino Iprenſi excerptarum eſſe hæreticum, licet non ſit revelatum quis ſit ſenſus obvius quinque Propoſitionum aut Auguſtini Iprenſis.*

Atqui

Atqui Ecclesia est infallibilis in designandis S. Scripturæ sensibus, licet non sit revelatum quis sit S. Scripturæ sensus.

Ergo Ecclesia potest esse infallibilis in determinando sensum obvium V. Propositionum ex Augustino Iprensi excerptarum esse hæreticum, licet non sit revelatum, quis sit sensus obvius quinque Propositionum aut Augustini Iprensis.

Voila l'argument, dont la force luy paroist invincible. Il n'y a aucun terme qui ne soit de luy, qu'il n'ait mis dans l'objection, qu'il n'ait repris sans distinction dans sa Réponse. Mais après qu'on luy a fait remarquer qu'elle contient une grosse & pernicieuse erreur, il s'est mis en quatre pour trouver des distinctions, à la faveur desquelles il pût se tirer d'affaire. Il a d'abord distingué entre une révélation ancienne & non présente, & une révélation présente. 2. Il a voulu trouver entre ces Propositions *Le sens de l'Ecriture n'est pas révélé*, Et, *Il n'est pas révélé quel est le sens de l'Ecriture*, une difference si essentielle, que la premiere soit une erreur pernicieuse, & la seconde une verité catholique. 3. Il a voulu faire croire qu'il n'avoit nié que la révélation *generalement de toute l'Ecriture Sainte*. 4. On l'a vu outre cela s'accrocher *au sens des mots*. 5. Au sens du sens, ou *au sens de l'explication*. 6. A un sens révélé de la part du révélant & de l'Ecriture révélante, non du côté de ceux qui reçoivent la révélation. 7. Il semble aussi avoir tâché de nous faire croire qu'il auroit voulu dire que le sens de l'Ecriture n'étoit pas toujours révélé aux Ecrivains sacrés, comme à S. Jean l'Evangeliste. 8. Dans un autre endroit, que par l'Ecriture Sainte il a voulu entendre la Vulgate, dont les mots latins n'ont pas été révélés à S. Jerôme. 9. Enfin paroissant desesperer qu'on se payât de ces défaites il a recouru à une *lumiere & vertu permanente* qui ait suffit aux Apôtres pour connoître le sens des Ecritures sans aucune révélation de ce sens. Voi-là un terrible manége. Qu'en peut-on dire, sinon que ce sont les mouvemens d'un homme qui se noie, & qui se prend à quoy il peut, sans pouvoir ouvrir, ni les yeux pour voir ni la bouche pour parler, sans pouvoir trouver ni fond ni rive. On a suffisamment fait voir combien ses défaites sont vaines & inutiles. Mais qu'il me soit permis de repasser encore sur la distinction de révélation présente ou non présente, puis que c'est en quoy il met icy *la force de son troisiéme argument*.

Premierement, un Theologien doit-il être écouté, lors qu'après avoir fait imprimer, soutenir, publier par tout une Proposition dans une These de Theologie sur une matiere qui demande la derniere exactitude, telle qu'est celle de la révélation de la Parole de Dieu & de l'infaillibilité de l'Eglise pour en juger, il s'avise dans la suite pour se purger d'une erreur grossiere, de dire qu'il a pris les termes principaux & essentiels de sa Proposition dans un sens limité, quoi qu'il n'y ait rien du tout qui en marque le moins du monde la limitation? C'est ce qu'on appelle en Logique passer *à dicto simpliciter ad dictum secundùm quid*. Si cela est recevable, un homme qui aura sou-

tenu dans une Thefe que *l'Egliſe défend le Mariage*, que JESUS CHRIST *n'eſt point préſent dans l'Euchariſtie*, que *l'Incarnation du Verbe n'eſt point révélé*, cet homme en pourroit être quitte pour dire qu'il a entendu par là que *l'Egliſe défend le Mariage aux Prêtres*, que JESUS CHRIST *n'eſt point préſent dans l'Euchariſtie d'une préſence viſible*, que *l'Incarnation du Verbe n'eſt point révélée d'une révélation nouvelle & faite depuis les Apôtres.* Ainſi le Profeſſeur ayant dit abſolument & ſimplement qu'il n'eſt point ou n'a point été révélé quel eſt le ſens de l'Ecriture, on peut bien croire qu'il ne veut pas qu'on l'entende à l'heure qu'il eſt ſimplement & abſolument, mais on ne croira pas aiſément qu'il l'ait pris dans ſa Theſe au ſens limité d'une révélation nouvelle, qu'il n'a même jamais appellée nouvelle.

II. Puis qu'il n'a point expliqué ni diſtingué ce terme dans ſa Réponſe il l'a pris dans le même ſens que l'objection. Or l'objection l'a pris dans toute ſon étendue. Car voyons comment la majeure de l'objection s'accommoderoit de ce terme limité au ſens d'une révélation nouvelle.

S'il n'eſt point révélé par une révélation nouvelle quel eſt le ſens naturel (*obvius*) des cinq Propoſitions, l'Egliſe n'a pu décider infailliblement que ce ſens eſt hérétique

Avec cette limitation il met une novelle erreur dans l'antécédent de cette majeure. Car on y ſuppoſe, ou qu'il n'y a point d'autre révélation que des révélations nouvelles, & pour ainſi dire quotidiennes, ou qu'une révélation ancienne du ſens d'une propoſition ne ſuffit pas, afin que l'Egliſe, conduite & dirigée par le S. Eſprit, puiſſe déterminer que le ſens d'une Propoſition eſt hérétique. Et comme il n'a point repris cette erreur dans ſa Réponſe, il l'a avouée & repriſe ſur luy. Il ne peut donc échapper par là, ni éviter de ſe trouver chargé d'une maniere ou d'une autre d'avoir été dans cette erreur: Que *le ſens de l'Ecriture n'a point été révélé*. Car ſi le terme de révélé n'eſt point limité dans la majeure de l'objection, il ne l'eſt point dans la Réponſe, & par conſéquent le Profeſſeur y nie la révélation du ſens de l'Ecriture. Et s'il eſt limité dans la même majeure par le mot de *nouvelle révélation*, il a encore ſuppoſé & avoué la même erreur, en ne la combattant pas; puis qu'il a ſuppoſé qu'une ancienne révélation ne ſuffit pas ſans une nouvelle.

Enfin le dernier effort qu'il fait dans l'endroit que j'examine pour nous perſuader de ſon innocence; ne ſert qu'à faire tout le contraire, par la comparaiſon qu'il y fait. Je veux ſuppoſer que quand il y parle du ſens de *l'Ecriture*, il veut dire des propoſitions de la foy Catholique contenues dans l'Ecriture. Car s'il prétendoit que l'Egliſe ait reçu la promeſſe d'une aſſiſtance du S. Eſprit pour marquer infailliblement le ſens de toute l'Ecriture, il ſe tromperoit lourdement. Elle n'a cette direction du S. Eſprit que pour les dogmes de la foy, parce qu'il n'y a que ceux-là dont la tradition uniforme & univerſelle lui ait conſervé & tranſmis le ſens.

Je veux supposer encore qu'il n'y a pas bien pensé quand il parle indifferemment du sens d'un livre & du sens d'une proposition: comme si juger du sens d'une proposition de quelques lignes, & juger d'un livre de deux ou trois milles pages, étoit la même chose. Il veut aussi parler sans doute d'une proposition en matiere de foy: & il auroit pu mettre, le sens naturel des cinq propositions, puisque c'est de quoy il s'agit, & ne point parler de livre qui est non pas un fait, mais un monde de faits nouveaux dont l'Eglise ne trouvera rien dans la Tradition ni dans l'Ecriture.

Mais il n'avoit garde de n'en point parler, & de ne le pas faire entrer dans la comparaison par où il finit son apologie sur ce sujet. Cependant, ou elle ne luy sert de rien, ou elle l'engage dans une erreur manifeste: *l'Eglise*, dit-il, *sans une révélation présente peut avec l'assistance du S. Esprit marquer infailliblement quel est le sens de l'Ecriture sainte: Elle peut donc aussi avec la même assistance & sans une révélation présente, determiner infailliblement qu'un livre ou une proposition à un sens hérétique.* S'il prétend que l'Eglise avec la seule assistance du S. Esprit sans aucune révélation ancienne, peut determiner infailliblement le sens de l'Ecriture, il est dans une erreur manifeste, & se contredit visiblement; puisque ce que fait l'assistance du S. Esprit est de diriger & d'eclairer les Pasteurs de l'Eglise pour trouver dans la Tradition la verité révélée, & pour juger par là si la proposition contestée est conforme ou contraire à la foy. Que si une revélation faite aux Apôtres est necessaire pour cela, il ne prouve rien pour juger d'un livre en gros, ni pour determiner si une proposition s'y rencontre: n'y ayant point pour cela de révélation ni ancienne ni nouvelle, ni présente ni non présente. Cependant il est vrai que l'Eglise peut tirer d'un livre cent propositions, si vous voulez, sur des matieres de foy, & juger si en elles mêmes elles sont hérétiques ou Catholiques; mais ce ne sera pas sans le secours de la révélation faite aux Apôtres, mais en les mesurant sur la regle de la foy, & en jugeant qu'elles y sont ou conformes ou contraires, & par conséquent ou Catholiques, ou hérétiques.

R'EPONSE DU PROFESSEUR.

" En voila assez pour fermer la bouche à l'Auteur de l'Avis sur ses prétendus erreurs. S'il avoit lu l'addition au cinquieme article sans passion & sans envie de chicaner on est sur qu'il auroit compris le sens qu'on a exposé icy, & qu'il n'auroit pas fait cette bevue de confondre ces deux Propositions: *Il n'est pas révélé quel est le sens de l'Ecriture sainte*, Et, *Le sens de l'Ecriture sainte n'est pas révélé*, qui assurément sont pour le moins autant differentes que celles-cy: *Il n'est pas signifié quel est le sens des mots de cette proposition: deux & deux sont quatre*: &, *le sens de cette proposition: Deux & deux sont quatre, n'est pas signifié.*

EXAMEN.

Encore un mot sur cette derniere comparaison. Il n'y a rien si aisé que de

de justifier une proposition quand on y ajoute ce qu'on veut. Ces deux dernieres sont differentes, parce qu'il y a bien de la difference entre *le sens des mots de cette proposition* &c. Comme il y a dans la premiere, & *le sens de cette proposition*, comme on le lit dans la seconde: car assurément le sens d'une proposition & la signification des mots dont elle est composée sont deux choses en elles-mêmes bien differentes. Ainsi il y en a beaucoup entre dire: *Le sens des mots de la Réponse de M. Delcourt n'est pas intelligible:* Et, *Le sens de la Réponse de M. Delcourt n'est pas intelligible:* la seconde est aussi vraye, que la premiere est fausse. Mais dans les propositions en question, par tout il y a *le sens de l'Ecriture sainte*; & nulle part *le sens des mots de l'Ecriture sainte*. Il pouvoit les y ajouter; mais sa cause en auroit encore paru plus desesperée.

Cependant ce Professeur n'en rabat rien pour cela de sa fierté. Aussi content de son galimatias, qu'un Descartes, qu'un Pascal, qu'un Arnauld l'auroient pu être de leurs démonstrations geometriques, il regarde avec pitié l'Auteur de l'Avis. C'est, si on l'en croit, un chicaneur qui s'est signale par une bevue. Mais il trouvera bon que d'autres jugent lequel des deux à raison. Et M. le Professeur sçait bien deja par avance que tous les rieurs ne sont pas de son côté.

R E' P O N S E.

" On passe sous silence tout ce que cet Auteur appelle chimere, malignité, mechanceté, fausseté, impudence, mensonge, extravagance, contradiction, pauvreté, folie, temerité, crime horrible, bagatelles &c. cela ne merite pas de réponse, & on est bien eloigné de luy dire de pareilles duretés. On est accoutumée à ce langage depuis cinquante ans que ses amis écrivent contre les Constitutions de l'Eglise.

E X A M E N.

Eh comment pourroit-on s'empêcher d'appeller cela même un *mensonge impudent*, *une noire calomnie*, *un crime horrible*? Quoy il osera accuser d'erreur & d'héresie des Theologiens pieux, savans, plus Catholiques que luy, qui ont rempli l'Eglise des fruits de leurs travaux & de la bonne odeur de leurs vertus; il publiera qu'ils combattent les Constitutions Apostoliques en matiere de foy, qu'ils n'ont fait autre chose depuis cinquante ans; & il trouvera mauvais qu'on appelle par leur nom & qu'on repousse avec force des calomnies dont la fausseté a été mise cent fois en evidence. Comme si on pouvoit être patient quand on se sent blesser au cœur, c'est à dire dans la foy. Mais ce qui est admirable c'est que ce faux doux, ce faux patient, si sensible à ces prétendues duretez, qui ne tombent directement que sur les choses & non pas sur les personnes comme les siennes, nous veut faire croire qu'il est *bien eloigné de dire de pareilles duretez*

duretez à ſes adverſaires, luy qui dans le même endroit les accuſe d'être rebelles au S. Siege & à l'Egliſe, & de combattre de front les déciſions de la foy; luy qui dans ſa Theſe même qu'il defend, fait des Chapitres entiers pour prouver qu'ils ſont vraiment hérétiques, & ramaſſe contr'eux tout ce qui a jamais été dit des artifices & des fourberies des hérétiques les plus infames; luy qui dans ſa Theſe du 20. Juillet 1693. & peut-être dans beaucoup d'autres, les appelle *les plus chicaneurs de tous les ſectaires; plus hérétiques & beaucoup plus méchans que tous les anciens hérétiques; des ſectaires qui corrompent les ames par leurs artifices; enfin des loups enragés qui ſe couvrent de peaux de brebis pour ſe cacher & perdre l'Egliſe.* Voila la douceur Evangelique de notre nouveau martyr.

RE'PONSE.

" On ne luy dit rien de ce qu'il avance en faveur de ceux qu'il appelle prétendus „ Janſeniſtes: il ſuffit de le renvoyer * à la Cenſure que vient de faire Monſeigneur „ l'Archevêque de Paris contre le Livre intitulé: *Expoſition de la Foy ſur la Grace & Prédeſtination*, pour apprendre avec combien de ſincerité ces Meſſieurs *dans tous les „ tems avant & apres les Bulles des Papes, ont déclaré* (comme il aſſure) *à la face „ de toute l'Egliſe, dans leurs Ecrits & de vive voix en France & à Rome, en préſence „ du Pape même, qu'ils condamneient les cinq Propoſitions en elles mêmes, dans leur „ ſens naturel, que les paroles preſentent d'elles mêmes à l'eſprit.* On pourroit auſſi „ le renvoyer à la Cenſure qu'a fait Monſeigneur l'Evêque d'Arras contre les Ecrits „ de.... pour avoir un temoignage authentique de la même ſincerité.

* Il ſuffit de le renvoyer lui même au dernier Bref du Pape aux Evêques de Flandres, du 24. Novembre dernier. Sa S. effrayée par les accuſations des adverſaires, qui diſoient que tout étoit plein de Janſeniſtes, en a fait faire une recherche très-exacte par ſes Miniſtres, & ayant été bien informée qu'on ne trouvoit nulle part cette ſecte, dont on diſoit que le monde étoit plein; elle a cru devoir les appeller par deux fois *les prétendus Janſeniſtes* pour faire connoître à tout le monde que c'eſt une ſecte chimerique, & qui ne ſubſiſte nulle part.

EXAMEN.

Quand on ne ſçait que dire, on cherche à faire diverſion. Je luy produis des témoignages exprès de M. Arnauld & de ſes amis, qui font voir evidemment qu'ils ont toujours condamné les cinq propoſitions en elles mêmes, *in ſenſu obvio*, & qu'ils n'ont jamais ſoutenu d'autre ſens que celuy de la grace efficace par elle-même & de la predeſtination gratuite, ſur la matiere des cinq propoſitions qui peuvent ſe reduire à ce ſens; Et luy, nous renvoye aux Cenſures de Monſeigneur l'Archevêque de Paris & de Monſeigneur l'Evêque d'Arras qui ne touchent ni de près ni de loin ces témoignages, ni ceux qui par là ont juſtifié leurs ſentimens & leur ſoumiſſion aux déciſions de l'Egliſe & des Papes, à la face de toute la terre. S'il ne plaît pas au Sr. Delcourt de les croire ſinceres; tant pis pour luy; il n'en ſera ni plus ni moins, ſon approbation & ſon improbation nous ſont legales; & même, du caractere qu'il eſt, ſes injures ſeront toujours plus avantageuſes que ſes louanges, par ce qu'il eſt de ces *gens ſans autorité, comme ſans charité, qui s'ingerent de juger de la foy de leurs freres, & donnent atteinte à leur reputation ſur de legers ſoupçons.* Car il doit prendre

pour luy ces paroles de la Censure de Monseigneur l'Archevêque de Paris, & ses adversaires prendront volontiers pour eux tout ce qu'elle renferme d'instruction Pastorale sur la doctrine dans les six ou sept derniers pages. Ils seront toujours prests d'y souscrire tres sincerement, par ce que c'est a peu près tout ce qu'ils croient sur cette matiere, & ce qu'on s'efforce de décrier sous le nom & le Phantôme du Jansenisme. Pour le reste, ce ne sont que des faits qui ne peuvent être matiere de foy, & sur lesquels, on ne sauroit fonder une accusation d'héresie.

R E' P O N S E.

" On est bien aise que l'Auteur de l'Avis n'a pu rien opposer contre dixsept arti-
" cles dont la These en question est composé, dans lesquels, ayant donné une vrai
" idée du Jansenisme, on rapporte les Constitutions de l'Eglise, qui l'ont foudroiez:
" on montre l'infaillibilité & la justice de ces constitutions par l'antiquité, & les pro-
" pres paroles de Jansenius: enfin on munit le Lecteur contre les artifices & ruses dont
" se servent les Disciples de Jansenius pour cacher leur venin. Il est heureux de l'Ad-
" dition, qu'on a faite au cinquiéme article: Car autrement tout chagrin qu'il étoit
" contre la These, & malgré l'envie qu'il avoit de criailler contre le Sr. Locqueneux,
" il auroit dû demeurer muet comme un Poisson.

E X A M E N.

Vraiment il faudroit avoir bien du tems à perdre pour s'amuser à lire & à examiner tout le fatras d'un petit copiste des libelles des Molinistes, qui font toute son étude & tout son savoir. Qu'il lise, s'il veut, les Réponses qu'on y a faites en si grand nombre: il y trouvera de quoy rougir de ses sophismes & de ses calomnies: Mais il voudroit qu'on luy fit l'honneur de le battre en son propre & privé nom. On vient de luy donner cette satisfaction, par ce qu'on l'a cru necessaire pour le bien de l'Eglise & l'honneur de la verité. Il doit compter pour quelque chose la violence qu'on s'est faite; & n'en exiger pas d'avantage.

R E' P O N S E.

„ Le Lecteur remarquera sans doute que l'on ne fait icy qu'un pur défensif. Si
„ l'on vouloit à son tour attaquer l'Auteur de l'Avis sur plusieurs propositions qu'il
„ a avancé, on luy feroit bien rabbatre de sa rodomontade: Mais on ne veut que
„ se justifier, & défendre constamment les constitutions de l'Eglise, sans se soucier
„ beaucoup de ce qu'un inconnu veut faire passer cette defense pour une bagatelle,
„ & les Defenseurs pour des brouillons & des inquiets. On sçait que toutes les per-
„ sonnes pieuses & sçavantes, sont tres persuadées, qu'il est aujourd'huy autant
„ important de defendre les Constitutions de l'Eglise contre les artifices de ceux qui
„ les attaquent, qu'il l'a étez autrefois de defendre les Decrets de l'Eglise contre
„ les Arriens, Eutichiens &c.

EXA-

EXAMEN.

Il eſt aiſé de couvrir ſa foibleſſe & ſon impuiſſance d'une contenance fiere. Mais comme il y a des perſonnes à qui une telle contenance ſied bien, il y en a d'autres auſſi qu'elle tourne en ridicule. Si notre champion ne ſçait pas mieux attaquer, que défendre, l'Auteur de l'Avis peut dormir fort en repos. Ce Profeſſeur, qui s'honore ſans façon du nom glorieux de *Defenſeur des Conſtitutions de l'Egliſe*, peut ſe repoſer luy même, s'il n'écrit que par la conſideration du preſſant beſoin que l'Egliſe a de ſa plume, & il ne doit pas attendre qu'on luy envoye de Rome une diſpenſe d'écrire, comme on le fit il y a quelques années en mots couverts à un certain Profeſſeur dont il n'auroit pas été faché d'être le ſucceſſeur.

REPONSE.

„ Mais, diſent quelques-uns, le Préſident d'un Seminaire ne devroit point tant „ s'etendre ſur ces matieres. On repond que le Préſident, dont il s'agit, eſt auſſi „ Profeſſeur publique dans une Univerſité: que ſa Profeſſion n'eſt pas d'enſeigner la „ Morale, la Scholaſtique, ou l'Ecriture Sainte: mais la controverſe: qu'on ne doit „ donc pas s'étonner, s'il s'étend plus qu'un autre ſur ces matieres.

EXAMEN.

Je tremblois de peur, que quelque envieux de la gloire de M. Delcourt ne s'attribuât la Theſe & la Réponſe à l'Avis. Mais il n'y a plus rien à craindre. Nous ſavons maintenant que c'eſt le Préſident du Seminaire du Roy, Profeſſeur de controverſe de l'Univerſité de Douay, qui en eſt l'Auteur, & que M. Locqueneux n'a fait que luy prêter ſon nom.

REPONSE.

„ Dans ſon Seminaire il fait touts les exercices qu'on fait ailleurs pour la Morale, „ la Scholaſtique, l'Ecriture Sainte, la pieté, la diſcipline &c. qu'on luy permette „ donc de faire dans le College publique de l'Univerſité de Douay, ce qui appartient „ à ſa profeſſion. Si dans les Univerſitez on ne s'étend pas ſur la controverſe, je ne „ ſçay où cela ſe fera. Je ſçay bien qu'en Sorbonne on y donne des tres longs traitées „ ſur l'Incarnation, ſur les Attributs, &c. qu'on examine au long ce qui regarde „ l'Arianiſme, le Socinisme, & quantité des faits hiſtoriques, ſans qu'on ſe plaigne. „ & qu'on appelle cela des bagatelles.

EXAMEN.

Sa chaire a été fondée pour combattre des ſectes réelles nouvellement declarées contre l'Egliſe & ſeparées de ſon ſein, & il ne s'acquitte point

de ſes obligations. Il verra au jugement de Dieu s'il en ſera quitte pour dire qu'il a combattu la ſecte du Janſeniſme, c'eſt-à-dire, une ſecte phantaſtique & des hérétiques imaginaires.

R E' P O N S E.

" Si le Préſident du Seminaire du Roy avoit dicté à ſes Ecoliers des longues Diſſer-
" tations pour le Janſeniſme, comme il en a dicté contre, l'Auteur de l'Avis n'ap-
" pelleroit pas cela bagatele : le Préſident n'auroit pas perdu ſon tems au lieu de
" faire de bonnes études : il auroit fait des leçons utiles aux jeunes Theologiens, &
" les auroit inſtruit de la doctrine de l'Egliſe : on loueroit ſon zele : ce ſeroit l'hom-
" me du monde le plus habile & le plus éclairé : mais par ce qu'il a donné des leçons
" contre la nouveauté, on le mépriſera, on dechirera impitoyablement ſa reputa-
" tion, & on ne negligera aucun moien pour le perdre. Je ſuis bien ſûr que cela
" ne l'embaraſſe gueres, & que malgré les deſſeins de ſes ennemis, il continuera
" toujours de faire avec gayeté tout ce qu'il luy ſera poſſible contre les erreurs du tems.

E X A M E N.

Non, Monſieur le Préſident, aſſurez vous que quelques ſentimens que vous embraſſiez & que vous defendiez, vous ne ſerez jamais *l'homme du monde le plus habile & le plus éclairé.* Si vous ne craignez que cela, vous pouvez, ſi le cœur vous en dit, vous faire dès demain, ou Thomiſte, ou Auguſtinien, ou tout ce qu'il vous plaira, ſans que votre humilité en doive être trop alarmée. On ne vous mépriſe point, c'eſt vous mêmes qui vous rendez mépriſable, & qui vous perdez de reputation par votre conduite. On ne vous déchire point impitoyablement, mais on vous empêche par charité & par compaſſion de nuire à ceux que vous déchirez par vos calomnies, & que vous traitez de *fourbes, d'hérétiques, de loups enragés.* On n'employe aucun moien pour vous perdre, mais on fait ce que l'on peut afin que vous ne vous perdiez pas en calomniant votre prochain. Et vous devez être perſuadé que votre ſeule Réponſe vous deshonore plus, & vous fait plus de tort, que l'Avis qu'on a donné à votre Faculté ſur vos erreurs contre la parole de Dieu. Car enfin elle vous a fait connoître en qualité de Docteur pour ce que vous êtes. On voit un homme ſans aucun fond de Theologie, ſans même aucune notion des vraies ſources de la Theologie Chrétienne, qui ſont l'Ecriture & la Tradition. On y voit un homme ſans principes, ſans raiſonnement, ſans idées claires, ſans diſcernement, ſans methode, ſans aucun talent pour s'expliquer & pour inſtruire: un homme qui ſe contredit à chaque ligne; qui ne ſçait ce qu'il doit prouver, qui dit tout ce qui luy vient dans l'eſprit ſans ſonger s'il luy ſert ou s'il luy nuit, qui brouille ce qu'il veut éclaircir, qui tombe de ſophiſme en ſophiſme, qui ne ſe ſoucie pas de ce qu'il dit pourvû qu'il parle & qu'il

rem-

rempliſſe la feuille qu'il avoit reſolu de donner au public, pour ſoutenir une fort mechante propoſition, dont un peu d'humilité l'auroit lavé. Ce n'eſt pas moy, Monſieur, qui dit tout cela, c'eſt tous ceux qui ont lu votre Réponſe, c'eſt votre Réponſe même qui le dit. Si vous ne vous fuſſiez jamais mélé d'écrire, on ne vous auroit pas ſi bien connu. On auroit ſuppoſé qu'un Docteur, choiſi pour remplir une des quatre places d'une Faculté de Theologie, mis à la teſte d'un Seminaire Royal pour former de ſavans & pieux miniſtres de l'Egliſe, chargé du ſoin de rendre des Theologiens capables de combattre les hérétiques, on auroit, dis-je, ſuppoſé qu'un tel Docteur a un grand fond d'étude & de ſcience, une grande connoiſſance des Ecritures & des Peres, de grands talents naturels & acquis, de l'habileté & de la methode, enfin tout ce qui eſt neceſſaire à un vray Docteur, à un Profeſſeur de la controverſe, à celuy qui eſt, pour ainſi dire, l'homme de l'Egliſe pour defendre la verité, & comme dit S. Paul, *ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in juſtitia: ut perfectus ſit Homo Dei ad omne opus bonum inſtructus... Qui potens ſit exhortari in doctrina ſana, & eos qui contradicunt redarguere.* Mais dès que vous avez ouvert la bouche pour parler de quelque choſe de Theologique, on a connu que vous eſtiez comme tranſporté dans un pays inconnu: & le livre *De Hæreſi Janſeniana* du P. Dechamps, ou eſt toute votre ſcience, ne vous fourniſſant rien ſur votre ſujet, vous eſtes demeuré à ſec comme un poiſſon hors de l'eau. On n'a trouvé en vous ni Theologie, ni Philoſophie, ni Dialectique, ni Grammaire, ni ſtile. Avec tout cela on voit bien que vous étes trop content de vous mêmes & de vos proueſſes, pour ne pas continuer de vous eſcrimer contre le phantôme du tems. Eh bien continuez donc, puiſque vous ne ſauriez rien faire de meilleur.

2. Tim. 3. 16. Tit. 1. 9.

R E' P O N S E.

„ Au reſte ſi ce qu'on a dit pour juſtifier cette propoſition : *Non eſt revelatum quis „ ſit ſenſus Scripturæ Sacræ*, ne ſuffit pas pour contenter les eſprits raiſonnables, on „ eſt prete de le revoquer ſans chicane & ſans diſtinction de Droit & de fait, des „ qu'on en ſera requis par un ſuperieur legitime, ou qu'on ſera convaincu d'ailleurs „ de la fauſſeté de cette propoſition. On declare même poſitivement, que ſi un de „ trois Prelats, que l'Auteur de l'Avis a choiſi pour lever le prétendu ſcandale, veut „ bien ſe donner la peine de faire connoître à l'Auteur de la Theſe que cette propoſi- „ tion n'eſt pas ſoutenable, il l'a retractera d'abord par un Ecrit public. On ſou- „ haite que l'Auteur de l'Avis ait autant de docilité ſur ce qu'il appelle prétendu Jan- „ ſeniſme.

EXAMEN.

Vous vous faites honneur de votre docilité, sans qu'il vous en coute beaucoup : car elle n'est pas excessive. Vous vous engagez à obeïr aux Evêques, s'ils vous ordonnent de vous retracter : je le croy bien, vous ne feriez pas le plus fort : & on vous doit pour cette offre a peu près ce qu'on devroit à un plaideur, qui promettroit de se soumettre à un Arrest du Parlement ou du Conseil qui le condamneroit avec dépens. Que feriez vous donc pour ne vous pas soumettre à leurs ordres ? En appelleriez vous au Pape ou au Concile ? Je ne vous le conseille pas.

Mais si vous estiez vraiment docile, vous auriez écouté les avis que des Docteurs sans comparaison plus habiles que vous, vous ont donnés sur la Proposition de votre These & sur votre Réponse. Car on sçait de bonne part qu'il n'y a pas eu un Theologien un peu habile qui ne vous ait condamné, & à qui vous n'ayiez resisté en face, tant vous estes docile. On ose vous défier de faire approuver vos visions par des Docteurs de quelque reputation, & de produire leurs Approbations au jour. Votre Addition latine est un coup de votre teste, que vous avez fait à la dérobée, & que vous n'avez pas voulu soumettre au Censeur ordinaire. Votre Réponse ne porte non plus aucune marque de l'agrément des Superieurs, ni du Juge de la police, & on en est encore plus mal satisfait que de l'Addition de la These. Quelle preuve nous donnez vous donc de votre docilité, sinon que vous n'oseriez resister à vos juges, pour ne nous pas perdre sans ressource ; que vous tâchez de vous les rendre favorables, par ce que vous voyez bien que si ces trois Prélats venoient à penser serieusement à ce qu'ils doivent à l'Eglise en cette occasion, étant aussi éclairés & aussi zelés qu'ils sont pour son bien & ses interests, il seroit difficile que vous demeurassiez en la place où vous estes. Ils considereroient qu'étant chargés par leur caractere du dépost de la doctrine sacrée, tant pour la défendre contre ses ennemis, que pour en instruire ses ministres, & par eux les fideles, ils sont les veritables Docteurs de l'Eglise, & que ceux qui sont honorés de cette qualité, ne sont proprement que leurs Vicaires pour la Doctrine, comme les Archidiacres, les Doyens de Chrétienté, les Archiprêtres, les Officiaux, les Pasteurs, les Predicateurs, les Confesseurs &c. sont leurs Vicaires particuliers les uns amovibles, les autres perpetuels, pour veiller sur la discipline, & pour exercer leur jurisdiction, pour administrer les Sacremens, pour annoncer la parole de Dieu. Car toutes les fonctions jerarchiques sont renfermées dans l'Evêque, elles emanent toutes de luy comme de leur source, & c'est de sa plenitude que les reçoivent leurs cooperateurs, comme il reçoit luy-même de la plenitude de JESUS CHRIST, & JESUS CHRIST de celle de.

Cum jam effugere non possimus officium docendi, quod nobis refugientibus imposuit Sacerdotii necessitudo. *S. Ambros. de Officiis ministr. l. 1. c. 1.*

le de son Pere. En effet, il est certain qu'il n'y avoit point autrefois d'autres Ecoles pour la doctrine ecclesiastique, que dans la maison de l'Evêque, ni d'autres Professeurs que ceux qu'ils commettoient pour enseigner à leur place.

Quoique les choses soient changées pour la forme, elles ne peuvent l'être pour le fond. Ils ont toujours droit & obligation de veiller sur la doctrine & sur les Docteurs qui enseignent à leur place comme leurs Vicaires, afin de conserver la pureté de celle-là, & de faire en sorte qu'il n'y en ait aucun parmi ceux-ci qui ne soit capables de cet employ important, dont les uns & les autres doivent rendre compte au tribunal de Dieu. N'avez vous donc point à craindre, Monsieur, que les Prélats faisant reflexion sur tout cela, ne se croient obligez en conscience d'avertir le Roy que l'on a surpris S. M. quand on luy a présenté un sujet tout a fait incapable des employs dont vous êtes chargé, & que si c'est le R. P. Confesseur qui le luy a presenté, il est impossible qu'on ne l'ait aussi surpris & trompé, le R. P. de la Chaise ayant trop de lumiere & trop d'honneur pour se vouloir charger devant Dieu & devant le Roy d'un tel choix. Il se joindroit sans doute aux Evêques pour faire entendre à sa Majesté, qu'un tel choix ne peut pas subsister, qu'il est de sa conscience, aussi bien que de la gloire de son regne, de l'honneur de l'Université de Douay, autant que du bien de l'Eglise, de faire un nouveau choix, & que pour eviter de semblables surprises rien n'est meilleur ni plus naturel, que de retablir le concours comme la voye la plus sûre pour connoitre les plus dignes sujets, à qui les loix de l'Eglise & toutes sortes de raisons veulent que ces sortes d'emplois soient conférés préférablement à tous autres.

Que si on ne vous fait pas cette justice, je n'hésite pas de vous dire, Monsieur, que vous estes obligé de vous la faire vous mêmes, & que sans cela vous courez risque de vous perdre pour l'éternité. Consultez votre propre conscience & votre raison, consultez la Parole de Dieu, consultez les Saints, & voyez si vous pourez y trouver de quoy vous mettre en repos sur ce sujet; si vous pouvez remplir une place dont vous ne pouvez pas remplir les obligations; si vous pouvez occuper une chaire que vous avez ravie à ceux qui en sont sans comparaison plus dignes que vous, & à qui leur merite y donnoit autant de droit, que votre insuffisance vous en devoit eloigner; si vous pouvez en conscience dérober à de jeunes gens l'instruction & la science qu'ils recevroient d'un autre; à l'Eglise, des ministres qui deviendroient habiles sous un habile Professeur; au Public, tous les avantages qu'il recevroit de l'avancement des jeunes Theologiens dans la science Ecclesiastique. Vous estes un de ceux à qui notre Seigneur a dit: *Non discumbas in primo loco, ne forte &c.* souffré donc qu'on vous dise: *Da huic locum*, & dites vous le vous même, pour ne pas continuer de vous rendre coupable d'une

Nec sanè quantum arbitror, putandū est leve peccatū in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi. Si illam distantiam sedendi ac standi ad honores Ecclesiasticos referamus. Quis enim ferat eligi divitem ad sedem honoris Ecclesiæ, contemto paupere instructiore atque sanctiore. *Aug. Ep. 197. c. 5.* *Aug. Ep. 31. Ibid.*

ne acception de personne faite en votre faveur, que S. Augustin dit n'être pas un petit peché, quand elle concerne les charges Ecclesiastiques. Cela est difficile à la nature, qui n'aime point la confusion: mais si cette racine est amere, le fruit en sera doux. L'honneur de la chaire, telle qu'elle soit, passera bien vite; mais la couronne de l'humilité sera éternelle.

Je vous parle librement & sans vous flatter, & vous trouverez sans doute que le morceau que je vous presente est de dure digestion. Mais il ne faut pas considerer si l'avis est difficile à executer, il faut voir s'il est necessaire. Lisez la Lettre 21. de S. Augustin à Valere, & considerez y la crainte & la consternation où ce saint se trouvoit, lors que son Evêque le voulut engager à exercer l'office de Docteur dans son Eglise, avec quelles instances & quel empressement il luy demandoit d'en être dispensé, au moins pour quelque-tems; quelle frayeur il avoit des jugemens de Dieu sur luy, se croyant incapable d'un employ si important & si difficile. Ces sentimens étoient sinceres dans Saint Augustin, par ce que son humilité luy ouvroit les yeux pour luy faire voir sa pauvreté. Demandez a Dieu que pour connoitre la vôtre, il vous donne aussi les yeux d'une humilité veritable, & vous ne trouverez point d'excès dans le conseil que je vous donne. Ce n'est ni par dureté, ne par rigorisme, que je vous parle ainsi. Je puis dire de mon côté avec S. Augustin, *Non illa contumacia, sed fiducia nominanda est.* Mais aussi de votre part, quelque opinion que vous ayiez de moy, oubliez la pour ne considerer que la verité en elle-même, selon ce qu'ajoute ce Saint Docteur: *De cujuscunque hominis ore nobis Verum cum aliqua asperitate sonuerit, non ab illo homine, qui fortè peccator est, sed ab ipsa Veritate, hoc est à Christo, qui justus est, emendamur: ne nostrum caput blandæ, sed perniciosæ adulationis unctio, hoc est oleum peccatoris, impinguet.*

FAUTES A CORRIGER.

Cet Ecrit aiant été imprimé loin de l'Auteur, il s'y est glissé beaucoup de fautes, dont on ne marquera ici que les principales.
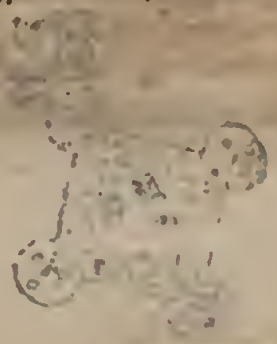
Page 1. lig. 11. *publié* lis. *public.* P. 3. l. dern. *croire* lis. *voir.* P. 5 l. 24. *n'effectât* lis. *n'affectât.* P. 10. l. 5. *éclarez* lis. *éclairez.* P. 12. l. antep. *faire* lis. *fait.* Ibid. *la foy* lis. *la loy.* P. 17. l. 32 *principales* lis. *principaux.* P. 19. l. 1. *cette* lis. *ce.* Ibid. l. 16. *pouvoir* lis. *peut-être.* P. 20. l. 13. *intelligible* lis. *unintelligible.* Ib. l. 16. *fait* lis. *fait* Ib. l. 28. *detournoient* lis. *detournerent.* P. 22. l. dern. *dans* lis. *de.* P. 24. l. 7. *marquer* lis. *remarquer.* P. 30. l. 30. *devient* lis. *devoient,* P. 39. l. 24. *l'esprit &* lis. *l'esprit de.* P. 41. l. 10. & 11. *au bien* lis. *du bien.*